

# Liste de Compatibilité (admissibilité) à l'importation de véhicules achetés aux États-Unis

**Avertissement :** Cette liste est produite par Transports Canada pour les fins du programme du Registraire des véhicules importés (RVI) avec des renseignements fournis volontairement par les constructeurs.

**Son exactitude ne peut être garantie et son contenu est sujet à modification sans préavis.**

En outre, rien ne garantit qu'un véhicule désigné comme étant admissible puisse être modifié correctement pour répondre aux exigences canadiennes.

Pour des plus amples renseignements sur les démarches à suivre à l'importation d'un véhicule acheté aux États-Unis, communiquez avec le RVI au **1-888-848-8240** ou consultez le site Web [www.riv.ca](http://www.riv.ca)

## - EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (1 de 4)

1. Un véhicule construit selon les normes américaines est un véhicule qui est conçu, fabriqué et certifié par le **fabricant d'origine** pour respecter toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis. Lorsqu'un véhicule construit selon les normes américaines figure dans la colonne ADMISSIBLES et que des modifications sont nécessaires, il se peut qu'il ne soit pas facilement modifiable. Vous devriez déterminer les coûts ainsi que l'étendue des modifications requises avant d'importer un véhicule au Canada. Les véhicules non modifiables, pour une raison ou une autre, ne doivent pas demeurer au Canada et doivent normalement être exportés. Lorsqu'il n'y a aucune information dans la présente liste concernant un modèle construit selon les normes américaines, vous devez communiquer directement avec le fabricant pour déterminer s'il est admissible ou non.

Les fabricants de véhicules américains n'ont pas la responsabilité légale d'informer Transports Canada du statut concernant l'admissibilité de leurs véhicules. Lorsque les fabricants déterminent que certains modèles de véhicules sont inadmissibles pour l'importation au Canada, ils n'ont pas la responsabilité légale d'en expliquer les raisons. Certains en informent Transports Canada sur une base volontaire. Transports Canada n'est pas responsable légalement de la justesse des informations recueillies auprès des fabricants, ni des implications sur le plan de la sécurité ou des coûts reliés à l'importation de ces véhicules américains.

2. Les véhicules admissibles, sauf les véhicules de compétition, les traîneaux de motoneige et les véhicules tout terrain, doivent être certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis par le fabricant d'origine. Deux critères peuvent être utilisés pour démontrer la conformité :

a) Une étiquette de conformité apposée sur le véhicule au moment de l'assemblage principal. L'une des phrases suivantes doit apparaître sur l'étiquette de conformité:

**"This vehicle conforms to the applicable federal motor vehicle safety, bumper and theft prevention standards in effect on the date of manufacture shown above";** ou

**"This vehicle conforms to all applicable U.S. federal motor vehicle safety standards in effect on the date of manufacture shown above";**

ou

b) Une lettre valide du fabricant d'origine (assujetti à la vérification) ou du fabricant de dernière étape (s'il y a lieu) contenant la même information que celle qui apparaîtrait normalement sur l'étiquette de conformité attestant la conformité du véhicule au moment de sa fabrication.

3. Les véhicules dont l'état d'origine a été modifié, autre que l'entretien régulier, pourraient ne pas être importables au Canada. Par exemple: fourgon transformé en autocaravane (souvent connue sous le nom d'autocaravane de classe B), fourgon dont la toiture fut surélevée et/ou dont l'habitacle intérieur a été modifié, suspension surélevée ajoutée à une camionnette ou à une voiture de tourisme, une motocyclette modifiée à un tricycle à moteur (trike), etc.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**- EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (2 de 4)**

4. Certains véhicules de la SECTION 3 - Véhicules de tourisme, de la SECTION 5 Véhicules de tourisme à usages multiples et de la SECTION 12 - Camions sont marqués des symboles suivants : a) d'une flèche '>', ou b) '[SIE]', ou c) '>[SIE]', avec explications suivantes :

- a) la flèche '>' indique que le véhicule devra être modifié pour recevoir les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant (ces modifications pourraient aussi être complexes et dispendieuses) ;
- b) les lettres '[SIE]' indiquent que le véhicule est soit équipé d'un système d'immobilisation électronique installé par le constructeur, mais que le véhicule est non certifié pour être conforme à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 114 ou ne dispose d'aucun système d'immobilisation électronique. **Veillez consulter le paragraphe 9 des présentes explications pour de plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation ;** et
- c) les symboles '>[SIE]' indiquent que des modifications devront être apportées aux ancrages des ensembles de retenues pour enfants, et certaines mesures sont nécessaires en ce qui concerne le système d'immobilisation (voir le paragraphe 9 pour de plus amples détails). Lorsque la flèche '>' et les lettres '[SIE]' sont placés à la fin d'un groupe où les modèles sont joints par une virgule ',', le signe typographique '&', la flèche '>' et les lettres '[SIE]' s'appliquent à tous les modèles de ce groupe.

5. Les sacs gonflables installés en équipement standard sur les véhicules en provenance des États-Unis doivent être fonctionnels au moment de l'inspection par le Registraire des véhicules importés.

6. Tous les véhicules admissibles, incluant tous les types de remorques, les motoneiges construites après le 1er janvier 2003 et les motocyclettes à usage restreint construites après le 1er déc. 2004 doivent porter une séquence de 17 caractères alphanumériques issue par le fabricant suivant la norme NSVAC 115 - Numéros d'identification des véhicules (NIV). Les motocyclettes à usage restreint fabriquées avant décembre 2004, doivent avoir un NIV entre 14 et 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115.

**7. SYSTÈME DE RETENUE ACTIF et SYSTÈME DE RETENUE PASSIF** - Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte. Le fait que le système de protection soit actif ou passif ne sert pas à déterminer l'admissibilité des véhicules à l'importation au Canada. L'admissibilité est déterminée par la conformité à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada 210 - Ancrages de ceinture de sécurité. Lorsqu'un fabricant a déterminé que le véhicule ne respecte pas les exigences de la norme 210 au moment de sa fabrication, le véhicule ne peut être importé sous aucun prétexte. La législation canadienne ne permet pas que le système d'ancrages de ceinture de sécurité soit modifié.

**8. ATTESTATION D'ABSENCE DE RAPPEL** - L'attestation d'absence de rappel est obligatoire pour le programme du Registraire des véhicules importés (RVI). Cette attestation doit être envoyée au RVI par l'importateur le plus tôt possible après l'importation du véhicule au Canada. Le formulaire d'inspection de véhicule vous sera envoyé par le RVI seulement lorsque celui-ci aura reçu et accepté votre attestation d'absence de rappel. Afin de connaître les détails concernant les types l'attestation d'absence de rappel acceptés par le RVI, veuillez consulter leur site web à :

[http://www.riv.ca/french/html/absence\\_rappel.html](http://www.riv.ca/french/html/absence_rappel.html).

Veillez envoyer votre attestation d'absence de rappel au RVI soit par courriel : **recall@support.riv.ca**, ou par télécopieur au **1-888-642-9899**, ou par la poste au 405 The West Mall, Toronto ON M9C 5K7.

Le symbole (#) indique que le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. S'il ne vous est pas possible de présenter cette attestation, le véhicule échouera automatiquement l'inspection fédérale obligatoire du RIV, ce qui le rendra inadmissible au Canada.

**9. SYSTÈMES D'IMMOBILISATION ÉLECTRONIQUES** - Toutes les voitures de tourisme, les véhicules de tourisme à usages multiples, les camions et tous les véhicules à trois roues construits après le 1er septembre 2007, et dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est inférieur à 4 536 kg (10 000 lbs), sauf les véhicules de secours et les fourgons à accès en position debout, doivent être équipés d'un système d'immobilisation électronique conforme à la Norme de la sécurité des véhicules automobiles canadienne (NSVAC) 114 - Protection contre le vol.

Le système d'immobilisation électronique permet de mettre le moteur du véhicule en marche au moyen d'une clé spéciale ou d'un petit instrument électronique qui est associé au système. Ce type de système, lorsqu'il est activé, rend impossible le démarrage du véhicule sans l'utilisation de la clé autorisée, en immobilisant un ou plusieurs composants des circuits électriques du moteur, par exemple, le démarreur, le circuit d'allumage ou le circuit d'alimentation en carburant.

**- EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (3 de 4)**

**9. SYSTÈMES D'IMMOBILISATION ÉLECTRONIQUES (suite)**

De nombreux fabricants qui construisent des véhicules pour le marché américain munissent certains de leurs véhicules d'un système d'immobilisation électronique conforme à la NSVAC 114. Dans certains cas, le système d'immobilisation électronique conforme à la NSVAC 114 est offert seulement en option par le fabricant. En outre, plusieurs véhicules construits pour le marché américain ne sont pas munis d'un système d'immobilisation électronique ou sont équipés d'un système d'immobilisation électronique non conforme à la norme NSVAC 114. Trois situations sont donc possibles en fonction du type de système d'immobilisation :

- a) **Système d'immobilisation électronique d'origine conforme à la norme NSVAC 114**  
Les véhicules équipés de tels systèmes n'ont pas besoin d'inspection ou de modifications spéciales. Ils sont répertoriés comme étant admissibles.
- b) **Système d'immobilisation électronique d'origine, mais non conforme à la norme NSVAC 114**  
Ces véhicules qui ne sont pas conformes à la norme NSVAC 114, sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Pour les véhicules munis d'un système d'immobilisation électronique, il faudra confirmer la présence du système au moment de l'inspection du RVI, de l'une des façons suivantes :
- Présentation de l'entente d'achat du véhicule dûment rempli montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
  - Présentation de l'autocollant apposé sur le véhicule (Monroney label) montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
  - Une lettre du constructeur montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
  - Autre type d'information affichée sur le véhicule ou sur la clé de contact permettant de bien identifier un tel système.
- c) **Absence d'un système d'immobilisation électronique**  
Ces véhicules sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Ces véhicules devront être munis d'un système d'immobilisation qui est conforme à la norme nationale du Canada CAN/ULC-S338-98, intitulée Norme sur les systèmes et les appareillages de prévention du vol de véhicules automobiles : immobilisation électronique (mai 1998) et publiée par les Laboratoires des assureurs du Canada, avant leur présentation pour immatriculation sous le régime des lois d'une province.

Au moment de l'inspection fédérale obligatoire à l'un des centres d'inspection du RVI, l'importateur doit présenter la facture originale (et en remettre une copie au RVI) confirmant l'installation d'un système électronique d'immobilisation conforme à CAN/ULC-S338-98, tel que mentionné ci-haut. La facture doit clairement faire mention, du nom et de l'adresse de l'installateur du système, de la date d'installation, de la conformité du système à CAN/ULC-S338-98 et du numéro d'identification du véhicule (NIV).

Les importateurs devraient prendre connaissance des points suivants **AVANT** d'acheter un véhicule aux États-Unis :

- il n'existe aucune garantie qu'un système d'immobilisation du marché secondaire peut être installé sur le véhicule,
- certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut avoir une influence sur la garantie du véhicule;
- certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut influencer la performance de certains éléments de l'équipement de sécurité du véhicule;
- les installateurs certifiés de systèmes d'immobilisation du marché secondaire conformes à la norme CAN/ULC-S338-98 pourraient ne pas être disponibles dans votre localité;
- les modifications pourraient être complexes et coûteuses; et
- l'importateur s'engage dans le processus d'importation à ses propres risques et Transports Canada n'assume aucune responsabilité.

Transports Canada n'appuie aucune marque de systèmes d'immobilisation électroniques ni aucun installateur.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin//2018**

**- EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (4 de 4)**

**10. ATTENTION :** Les remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg (10 000 lbs) ou plus, fabriquées après le 1er septembre 2007 - Toutes les remorques fabriquées à partir du 1er septembre 2007 et importées au Canada, doivent être munies d'un dispositif de protection conforme à la norme NSVAC 223 - Dispositifs de protection arrière.

La norme NSVAC 223 s'applique à toutes les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, à l'exception :

- a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire;
- b) des remorques à châssis surbaissé; et
- c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes. Avant d'acheter ou d'importer une telle remorque, nous vous prions de vérifier son admissibilité (voir la SECTION 11 de ce document).

**11. REMORQUES ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de moins de 4 536 kg (10 000 lbs)** - Les remorques doivent porter un numéro valide et lisible d'identification de véhicule (NIV) de 17 caractères tel qu'émis par le fabricant d'origine ainsi qu'une étiquette de conformité valide aux normes américaines US FMVSS (ou lettre équivalente du fabricant). Toutes les remorques qui ont subi des modifications (autres que les réparations ou l'entretien typiques) de façon à nuire à la certification US FMVSS d'origine de la remorque sont inadmissibles.

**12. FEUX DE CIRCULATION DE JOUR (NSVAC 108)** – Toutes les voitures de tourisme, les véhicules de tourisme à usages multiples, les camions et les autobus importé au Canada doivent être équipés de feux de circulation de jour en état fonctionnel.

**13. IMPORTATION DE VÉHICULES QUINZE (15) ANS OU PLUS ET AUTOBUS FABRIQUÉS AVANT LE 1er JANVIER 1971** -

Les véhicules de quinze (15) ans ou plus, tels que déterminés par le mois et l'année où l'assemblage principal du véhicule a pris fin, et les autobus fabriqués avant le 1er janvier 1971, ne sont plus réglementés sous la *Loi sur la sécurité automobile* en vertu de leurs âges. Bien que Transports Canada ne réglemente pas l'importation de ces véhicules, cela n'empêche pas ces véhicules d'avoir à satisfaire les exigences sécuritaires et d'immatriculation provinciales et territoriales. Un importateur d'un tel véhicule doit, au moment de l'importation, compléter un formulaire d'importation de véhicule (Formulaire 1) et démontrer qu'il en est le propriétaire. L'importateur doit aussi communiquer avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour les exigences de dédouanement.

**14. BOÎTE DE VITESSES MANUELLE ET PÉDALE DE DÉBRAYAGE (Véhicules fabriqués après le 1er mai 2005 et plus récents seulement)** - Dans le cas de voitures de tourisme, de véhicules à trois roues, de véhicules de tourisme à usages multiples et de camions qui ont un PNBV de 4 536 kg ou moins et qui sont munis d'une boîte de vitesses manuelle, il doit être impossible de faire démarrer le moteur sans appuyer sur la pédale de débrayage ou sans désactiver le rouage d'entraînement. Si le moteur démarre sans appuyer sur la pédale de débrayage ou lorsque que le rouage d'entraînement est activé, le véhicule faillira l'inspection du RIV.

**15. MANUEL DE L'USAGER ET ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT BILINGUES** – Pour obtenir un manuel de l'utilisateur dans les deux langues officielles ou des étiquettes d'avertissements bilingues, un importateur peut communiquer avec le fabricant du véhicule ou un concessionnaire. Des ressources en ligne peuvent également être disponibles.

## Tables de matières

SECTION (1)	<b>REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS</b>
SECTION (2)	----- Général ----- Véhicules de quinze (15) ans et plus Autobus fabriqués avant le 1er janvier 1971 Remorques dont le PNBV est inférieur à 4536 kg (10 000lbs) Camions fabriqués avant le 1er septembre 2007 Camions dont le PNBV est supérieur à 4536 kg (10 000lbs) Véhicules de récupération (salvage) Véhicules de compétition Véhicules prêt-à-monter
SECTION (3)	<b>Voitures de tourisme</b>
SECTION (4)	<b>Limousines et véhicules funéraires</b>
SECTION (5.1)	<b>Autocaravanes classes A et C</b>
SECTION (5.2)	<b>Autocaravanes classe B</b>
SECTION (5.3)	<b>Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués avant le 1er septembre 2007</b> (fourgonnettes, mini-fourgonnettes et les véhicules sport utilitaires)
SECTION (5.4)	<b>Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007</b> (fourgonnettes, mini-fourgonnettes et les véhicules sport utilitaires)
SECTION (5.5)	<b>Véhicules modifiés pour les personnes handicapées</b>
SECTION (5.6)	<b>Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre)</b>
SECTION (6)	<b>Autobus (à l'exception des autobus scolaires)</b>
SECTION (7)	<b>Autobus scolaires</b>
SECTION (8)	<b>Motocyclettes</b>
SECTION (9)	<b>Motocyclettes à usage restreint</b>
SECTION (10)	<b>Véhicules ambulanciers</b>
SECTION (11)	<b>Remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou plus fabriquées après le 1er septembre 2007</b>
SECTION (12)	<b>Camions avec un poids nominal brut du véhicule (PNBV) inférieur à 4536 kg fabriqués après le 1er septembre 2007</b>
SECTION (13)	<b>Motoneiges</b>
SECTION (14)	<b>Véhicules à basse vitesse (VBV)</b>
SECTION (15)	<b>Véhicules à trois roues</b>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

Liste de contacts

Renseignements supplémentaires

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 27/Juin/2018**

## **SECTION 1 - REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (RVI)**

Le 12 avril 1995, une nouvelle Loi sur la sécurité automobile et un nouveau Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles furent proclamés. Cette nouvelle loi permet l'importation au Canada de véhicules construits et certifiés selon les lois américaines, pour la vente sur le marché américain, **pourvu qu'à la date de fabrication ces véhicules aient été conformes à certaines normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC)** telle la norme NSVAC 210 sur l'ancrage des ceintures de sécurité. La nouvelle législation permet aussi certaines modifications aux véhicules importés (ancrage pour les systèmes de retenue pour enfants, phares de jour, ajout de certaines étiquettes).

Afin de contrôler l'importation des véhicules achetés sur le marché de détail aux États-Unis, Transports Canada a retenu les services d'une compagnie appelée **Registraire des véhicules importés (RVI)**. Son rôle est d'établir et d'opérer un système d'inspection et de vérification de la conformité de ces véhicules importés. Ce système constitue un processus fédéral contrôlé veillant à ce que les véhicules construits selon les normes des États-Unis soient enregistrés, inspectés et vérifiés dans le but d'assurer leur conformité aux normes de sécurité fédérales canadiennes avant leur immatriculation par les provinces et les territoires canadiens.

Ce programme comporte certains avantages pour les Canadiens:

- une assurance quant à la sécurité des véhicules importés sur les routes canadiennes;
- la possibilité d'effectuer certaines modifications sur les phares de jour, les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfants, l'ajout d'un système d'immobilisation électronique, et l'ajout de certaines étiquettes après l'entrée du véhicule au Canada;
- l'établissement d'un système d'aide aux importateurs, incluant un service téléphonique bilingue sans frais (**1-888-848-8240**);
- l'établissement d'une banque de données complète et précise couvrant les véhicules importés;
- un système qui facilite l'application des règlements par Transports Canada; et
- un système qui permet aux provinces et territoires de s'assurer de la conformité des véhicules aux normes de sécurité canadiennes avant leur immatriculation au Canada.

Lors de la présentation du véhicule à la frontière il vous faudra fournir le titre de propriété ("Title"), les documents relatifs à son achat ainsi qu'un permis de conduire valable ou un passeport. Vous devrez aussi fournir preuve d'une étiquette de conformité sur le véhicule ou une lettre valide du fabricant (assujetti à la vérification) indiquant qu'au moment de son assemblage principal le véhicule était conforme aux normes fédérales américaines de sécurité des véhicules automobiles.

L'importateur doit être en mesure d'acquitter les [frais associés au Registraire des véhicules importés](#), les droits de douanes et les taxes applicables. La carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express), carte de débit, un chèque certifié ou mandat poste sont tous acceptés. L'importateur doit assumer les frais liés aux modifications qui pourraient être nécessaires sur le véhicule. Des frais additionnels sont aussi imputables si le véhicule ne peut être présenté pour inspection à l'intérieur de la période prescrite de 45 jours suivant la date d'importation.

Une attestation d'absence de rappel ou la preuve que les rappels furent effectués aux États-Unis doit être envoyée au Registraire des véhicules importés le plus tôt possible avant, pendant ou après l'importation. Afin de connaître les détails concernant les types d'attestation d'absence de rappel acceptés par le RVI, veuillez consulter leur site web à [www.riv.ca/french/html/absence\\_rappel.html](http://www.riv.ca/french/html/absence_rappel.html). Vous pouvez faire parvenir votre attestation d'absence de rappel au Registraire soit par courriel à [recall@support.riv.ca](mailto:recall@support.riv.ca), ou par télécopieur au 1-888-642-9899, ou par la poste au 405 The West Mall, Toronto ON M9C 5K7.

L'importation commerciale de véhicules pour la vente sur le marché canadien doit se faire aux points d'entrée désignés (voir liste ci-dessous).

### **BUREAUX DÉSIGNÉS DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA POUR IMPORTATION COMMERCIALE (# DE PORT)**

#### **RÉGION DE L'ATLANTIQUE**

Bathurst (NB) (201)  
Clair (NB) (216)  
Edmundston (NB) (213)  
Gillespie Portage (NB) (219)  
Grand Falls (NB) (217)  
St. Léonard (NB) (218)  
St. Stephen 3<sup>e</sup> Pont (NB) (231)  
Woodstock (NB) (212)

#### **RÉGION DU QUÉBEC**

Armstrong (QC) (329)  
St-Bernard-de-Lacolle (QC) (351)  
Stanstead (QC) (314)  
St-Armand-Philipsburg (QC) (328)  
Stanhope (QC) (354)

#### **RÉGION DU NORD DE L'ONTARIO**

Cornwall (ON) (409)  
Fort Frances (ON) (478)  
Lansdowne (ON) (456)  
Pigeon River (ON) (475)  
Prescott (ON) (439)  
Rainy River (ON) (488)  
Sault-Sainte-Marie (ON) (441)

#### **RÉGION DU SUD DE L'ONTARIO**

Fort Érié (ON) (410)  
Niagara Falls (pont de Queenston) (ON) (427)  
Sarnia (ON) (440)  
Windsor (ON) ;  
Pont Ambassador (453)  
Tunnel Windsor-Detroit (452)

#### **RÉGION DES PRAIRIES**

Boissevain (MB) (507)  
Emerson (MB) (502)  
Sprague (MB) (505)  
Climax (SK) (619)  
North Portal (SK) (602)  
Regway (SK) (607)  
Coutts (AB) (705)

#### **RÉGION DU PACIFIQUE**

Huntington (BC) (817)  
Kingsgate (BC) (818)  
Osoyoos (BC) (819)  
Pacific Highway (BC) (813)

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 2 - Général**

<b>TYPES DE VÉHICULES</b>	<b>ADMISSIBLES</b>	<b>INADMISSIBLES</b>	<b>NOTES</b>
<b>Tous les véhicules</b> de QUINZE (15) ANS ET PLUS (sauf les autobus)	Tous sont admissibles (voir notes)		L'importateur est responsable de fournir une preuve adéquate aux agents frontaliers afin de démontrer le statut non-réglementé d'un véhicule en vertu de son âge.
<b>Autobus</b> fabriqués AVANT le 1er janvier 1971	Tous sont admissibles (voir notes)		L'importateur est responsable de fournir une preuve adéquate aux agents frontaliers qu'un autobus a été fabriqué avant le 1er janvier 1971 afin de démontrer le statut non-réglementé de l'autobus en vertu de son âge.
<b>Autobus</b> fabriqués APRÈS le 1er janvier 1971	Se référer à la <a href="#">Section 6</a> pour AUTOBUS  Se référer à la <a href="#">Section 7</a> pour AUTOBUS SCOLAIRES	Se référer à la <a href="#">Section 6</a> pour AUTOBUS  Se référer à la <a href="#">Section 7</a> pour AUTOBUS SCOLAIRES	N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10 en tenant compte du conducteur, c'est un autobus.
<b>Camions et camionnettes</b> dont le PNBV est <b>inférieur ou égal à 4536 kg</b> (10,000 lbs) de MOINS DE QUINZE(15) ANS	Tous les camions dont le PNBV est de 4536 kg ou moins fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 sont admissibles  Pour les camions dont le PNBV est de 4536 kg ou moins fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la <a href="#">Section 12</a>	Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule sont inadmissibles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  GENERAL MOTORS: Les importateurs peuvent communiquer avec le Service à la clientèle de General Motors du Canada au 1-800-263-3777 (sans frais) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.
<b>Camions</b> dont le PNBV est <b>supérieur à 4536 kg</b> (10,000 lbs) de MOINS DE QUINZE (15) ANS	Tous les camions sauf ceux indiqués dans la colonne inadmissible dont le PNBV est supérieur à 4536 kg (10,000 lbs) sont admissibles ( <b>voir notes</b> )	Tout camions ou camions-tracteurs fabriqués à partir de <b>châssis-cabine de remplacement</b> (aussi connus sous la désignation de "Glider") <b>sont inadmissibles</b>  Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule sont inadmissibles	L'étiquette de conformité FMVSS doit être apposée sur le camion par le fabricant à l'étape finale.  Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>Remorques</b> de MOINS DE QUINZE (15) ANS  exemples communs : remorques utilitaires, remorques fermés pour cargo, remorques à châssis surbaissés, remorques avec freins à air comprimé,	<b>ADMISSIBLE</b>  Les remorques décrites ci-dessous <b>sont admissibles</b> au programme du RVI à <b>condition</b> qu'elles ne répondent pas aux critères dans la colonne inadmissible  Tous les remorques fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 Tous les remorques fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 dont le PNBV est de 4536 kg ou moins	<b>INADMISSIBLE</b>  Les remorques SANS Numéro d'identification du véhicule (NIV) valide et lisible à 17 caractères issue par le fabricant sont inadmissibles  Les remorques SANS	<b>NOTES</b>  Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .



**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 2 - Général (suite)**

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
roulottes, roulettes à sellette « fifth wheel », remorques pour chevaux ou bétail, remorques pour bateaux, chariots porte-automobile, compresseurs à air, fendoirs à bois, décheteteurs mobiles.	<p>Pour les remorques dont le PNBV est <b>supérieur à 4536 kg</b> fabriquées APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la <a href="#">Section 11</a> afin d'évaluer les exigences supplémentaires à <b>moins que</b> la remorque figure sur la liste des EXCEPTIONS suivantes qui sont TOUTES ADMISSIBLES AU PROGRAMME RVI:</p> <p>a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire (ex. remorque de camping);</p> <p>b) des remorques à châssis surbaissé (ex. remorque pour bateau, remorque pour chevaux ou bétail); et</p> <p>c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.</p>	<p>étiquette de conformité aux normes fédérales FMVSS des États-Unis ou une déclaration équivalente de fabricant valide sont inadmissibles</p> <p>Tous les remorques ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule sont inadmissibles</p>	
<p><b>Véhicules utilitaires sportifs, Fourgonnette de Voyage, Fourgonnette de Conversion et Véhicules modifiés pour les personnes handicapées de MOINS DE QUINZE (15)</b></p>	Voir Notes		Il ya de nombreuses restrictions à ces types de véhicules. Veuillez vous référer à l'une des sections 5.1 à 5.6 de la table des matières correspondant à la catégorie du véhicule d'intérêt.
<p><b>Véhicules de récupération (salvage)</b> achetés aux États-Unis pour importer et utiliser sur les routes au Canada</p>	<p><b>ADMISSIBLE POUR IMPORATION COMME VÉHICULE DE RÉCUPÉRATION (AVEC UTILISATION DU FORMULAIRE-1)</b></p> <p>1- Véhicules identifié comme étant <b>admissible</b> sous condition normale, <b>et</b></p> <p>2- <b>accompagnés d'un "Certificate of title"</b> américain démontrant soit: SALVAGE (récupération), ou SALVAGE-REBUILDABLE (reconstruisable), ou SALVAGE-REBUILT (reconstruit), ou SALVAGE-REPAIRABLE (réparable), ou SALVAGE-REPAIRED (réparé), ou autre équivalent, <b>et</b></p> <p>3- le "Certificate of Title" américain <b>ne contient aucune désignation inondation/immersion (flood) ou dommage attribuables à l'eau (water damage)</b> et le véhicule <b>ne démontre aucune évidence d'inondation/immersion (flood) ou dommage attribuables à l'eau (water damage)</b> lors de sa présentation à la frontière canadienne.</p> <p><b>Voir colonne des NOTES</b></p>	<p><b>INADMISSIBLE POUR IMPORTATION COMME VÉHICULE DE RÉCUPÉRATION (AVEC UTILISATION DU FORMULAIRE-1)</b></p> <p>Véhicules identifiés comme étant inadmissible sur la liste de Compatibilité à l'importation de véhicules (CIV) quelle que soit la section.</p> <p>Véhicules identifiés comme étant <b>récupération non-reconstruisable ou non-réparable (salvage non-rebuildable or non-repairable), rebut (junk), ferraille (scrap), pièces seulement (parts)</b></p>	<p><b>NOTES</b></p> <p>L'importateur doit soumettre un document "Certificate of Title" valide d'une autorité d'immatriculation d'un État américain ou d'une société d'assurances agréée à son arrivé au Canada.</p> <p>Un statut de récupération attribuable à un véhicule ou figurant parmi son historique de titre peut sévèrement limiter votre capacité à obtenir la permission d'immatriculer et assurer le véhicule au Canada. Communiquez avec votre autorité d'immatriculation locale pour en savoir davantage.</p> <p>Visitez <a href="http://www.riv.ca">www.riv.ca</a> pour de plus amples détails.</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 2 - Général (suite)

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		<p>only), inondation/immersion (flood), dommage attribuable à l'eau (water damage) ou autre équivalent.</p> <p>Véhicules démontrant évidence d'inondation/immersion (flood) ou de dommages attribuable à l'eau (water damage) lors de leur présentation à la frontière canadienne.</p> <p>Veillez vous référer à la section suivante pour importation de véhicules pour leurs pièces ou la ferraille via le Programme pour importation de véhicules seulement pour pièces du RVI (Formulaire-3).</p>	
<p>Véhicules achetés aux États-Unis pour importer SEULEMENT POUR PIÈCES</p>	<p><b>ADMISSIBLE POUR IMPORTATION SEULEMENT POUR PIÈCES (AVEC UTILISATION DU FORMULAIRE-3)</b></p> <p>Véhicules dans toute conditions (état original, de récupération, irréparable ou dommages attribuable à l'eau) identifiés comme étant <b>admissibles</b> dans quelle que section que ce soit de la liste de Compatibilité à l'importation de véhicules (CIV).</p> <p>Véhicules identifiés comme étant <b>inadmissibles</b> sur la liste CIV <b>dans les conditions suivantes:</b></p> <p>1- preuve de conformité aux normes de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis (FMVSS) est fournie,</p> <p><b>et</b></p> <p>2- accompagné d'un "Certificate of title" américain désigné <b>récupération (salvage)</b> ou équivalent.</p> <p><b>NOTE:</b> Dès qu'un véhicule est déclaré uniquement pour pièces à l'importation, il reçoit le statut d'irré récupérable. Le RVI transmet le statut d'irré récupérable à tous les services d'immatriculation provinciaux et territoriaux du Canada. <b>Ce statut ne peut plus être modifié et le véhicule ne pourra jamais être immatriculé au Canada.</b></p>	<p><b>INADMISSIBLE AU PROGRAMME POUR PIÈCES SEULEMENT (AVEC UTILISATION DU FORMULAIRE-3)</b></p> <p>Véhicules <b>ne rencontrant pas</b> les exigences décrites dans la colonne admissible.</p>	<p><b>NOTES</b></p> <p>Les véhicules importés pour être démantelés sont déclarés l'entremise du <b>Formulaire-3</b> "Importation de véhicule pour pièces" qui se doit d'être complété et signé par l'importateur au moment de son admission à la frontière canadienne.</p> <p><b>Le statut est final</b> et ne peut être modifié un fois complété.</p> <p>Visitez <a href="http://www.riv.ca">www.riv.ca</a> pour de plus amples détails.</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

### SECTION 2 - Général (suite)

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>Véhicules automobiles prêt-à-monter</b> (kit cars) de MOINS DE QUINZE (15) ANS (assemblés ou non assemblés)		Aucun n'est admissible	
<b>Véhicules de Compétition</b>	Tous les modèles		Les véhicules de course sont destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé. Pour être exemptés du programme RVI, ces véhicules doivent: (1) porter une étiquette apposée par le constructeur déclarant, dans les deux langues officielles, qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé, ou (2) être accompagnés d'une déclaration signée indiquant clairement qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé. Cette déclaration DOIT provenir d'un organisme de réglementation de la compétition automobile tel que FIA, AMA, CART, etc.

### SECTION 3 - Voitures de tourisme

Cette section s'applique aux modèles 2003 et plus récents de voitures de tourisme.

Référez vous à la Section 2.0 pour des renseignements sur l'importation de voitures de tourisme âgés de quinze (15) ans ou plus.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ACURA</b>	2003 À 2018 Tous les modèles  Veillez lire toutes les notes	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Acura. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le service à la clientèle Acura des États-Unis au 1-800-382-2238 (service disponible en Anglais seulement).</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ALFA ROMEO</b>	2008 Alfa Romeo 8C Competizione 2009 Alfa Romeo 8C Spider	Tous les autres modèles de véhicules sont inadmissibles.	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Aucune voiture Alfa Romeo n'a été construite pour les É-U. entre 1995 et 2007.
<b>ASTON MARTIN</b>	2003 À 2019 Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>AUDI</b>	2003 À 2018 Tous les modèles  <b>S.V.P. lire les notes</b>		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Veuillez contacter le service à la clientèle de Audi Canada au 1-800-822-AUDI (2834) pour obtenir des renseignements au sujet de limitations qui peuvent s'appliquer lors de l'importation de certains modèles Audi au Canada.
<b>BENTLEY</b>	2003 À 2018 Tous les modèles  <b>(voir notes)</b>  Pour modèles de véhicule utilitaire sport Bentayga, voir la <a href="#">section 5.4</a>		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Bentley Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Bentley Canada, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Bentley Canada. Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises sur les véhicules de Bentley des É-U.
<b>BMW</b>	2003 À 2018 Tous les modèles  <b>(voir notes)</b>		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW Canada et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.  Note 2: Modifications possibles: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Veuillez visiter le site Web de BMW Canada au <a href="http://www.bmw.ca">www.bmw.ca</a> afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des É-U.
<b>BUGATTI</b>	2006 À 2015 modèles Veyron, Grand Sport, Supersport et Vitesse	Contactez le fabricant pour obtenir des renseignements sur les nouveaux modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Bugatti et Volkswagen Group of Canada nécessite que les importateurs contacte Bugatti (818-309-8161) pour obtenir une lettre d'absence de rappel. Certains modèles 2006 à 2008 peuvent nécessiter des modifications possibles aux feux de circulation de jour. Veuillez contacter un détaillant de service autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises.
<b>CHRYSLER (FCA) - DODGE - PLYMOUTH</b>	2003 À 2018 Tous les modèles Chrysler, Dodge, Plymouth et Jeep. <b>Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] voir notes</b>		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
- JEEP - FIAT	2012 À 2018 modèles de la série Fiat 500 (tous les types)		
FERRARI	Voir la note # au sujet de véhicules de récupération  2003 À 2018 Tous les modèles [SIE] (voir notes)	Les <b>véhicules Ferrari du marché gris</b> qui ont moins de 15 ans à compter de la date de modification sont <b>inadmissibles à l'importation</b> au Canada.  Ce sont des véhicules construits à l'origine pour un marché intérieur autre que celui des États-Unis et ont été recertifiés par une autre entreprise américaine. Veuillez communiquer avec le fabricant afin de confirmer les normes de fabrication à l'origine d'un véhicule avant son achat ou son importation.	Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  #: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES. Ferrari d'Amérique du Nord, Inc. demande aux importateurs d'entrer en contact avec un détaillant Ferrari au Canada pour déterminer la nature et les coûts exacts des modifications requises et exige que TOUTES les modifications soient effectuées par un détaillant Ferrari canadien autorisé.  [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
FISKER	2012 Karma	Contactez le fabricant pour obtenir des renseignements sur les nouveaux modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
FORD - LINCOLN - MERCURY	2003 À 2018 Tous les modèles de voitures de tourisme  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Les véhicules modifiés par les compagnies <b>Saleen Performance Cars, Roush Industries et Shelby Industries</b> sont <b>inadmissibles</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Certains modèles <b>peuvent ne pas être équipés de systèmes d'immobilisation électroniques</b> installés en usine. Les importateurs doivent s'assurer que les exigences SIE peuvent être satisfaites et communiquer avec le fabricant avant l'importation du véhicule si le véhicule nécessite l'ajout d'un SIE. Voir le paragraphe #9 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES » pour en savoir davantage sur SIE.  FEUX DE JOUR : Plusieurs modèles de Ford sont munis d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré. Veuillez communiquer avec un concessionnaire Ford ou Lincoln pour de plus amples renseignements.
GENERAL MOTORS - CADILLAC - BUICK - CHEVROLET - PONTIAC - OLDSMOBILE - SATURN	2003 À 2018 Tous les marques et modèles General Motors / Saturn  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	<b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 2 : Des modifications aux feux de circulation de jour peuvent être nécessaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter un concessionnaire GM.  Les importateurs peuvent communiquer avec le Service à la clientèle de General Motors du Canada au

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			1-800-263-3777 (sans frais) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.
<b>HONDA</b>	2003 À 2018 Tous les modèles <b>Veillez lire toutes les notes</b>	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Honda. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le service à la clientèle American Honda Motor au 1-800-999-1009 (service disponible en Anglais seulement).</p>
<b>HYUNDAI</b>	2003 À 2018 Tous les modèles <b>Veillez lire toutes les notes</b>	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Hyundai. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie Hyundai Motor America au 1-800-633-5151.</p>
<b>INFINITI</b>	2003 À 2018 Tous les Infiniti modèles <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	<b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>Note 2 : Des modifications aux feux de circulation de jour peuvent étre nécessaires. Pour de plus amples informations, veuillez contacter un concessionnaire Infiniti.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Infiniti. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le service aux consommateurs Infiniti des États-Unis au 1-800-662-6200 (service disponible en Anglais seulement).</p>
<b>JAGUAR</b>	<p>2003 À 2018 Tous les modèles</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Le fabricant a avisé Transports Canada que toutes les modifications doivent étre effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé de Jaguar Land Rover Canada avant d'obtenir une lettre officielle de rappel.</p> <p><b>FEUX DE JOUR:</b> les véhicules Jaguar américains sont équipés d'un système d'éclairage qui peut étre reconfiguré afin d'étre rendu conforme à la norme NSVAC 108 (feux de jour). Cette reconfiguration peut seulement étre réalisée par un concessionnaire Jaguar autorisé au Canada.</p> <p>Contactez un détaillant canadien autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications possibles peuvent comprendre : feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Une liste des détaillants est disponible à l'adresse: <a href="http://www.jaguar.ca">http://www.jaguar.ca</a> (sélectionnez la langue de votre choix et cliquez sur "trouvez un concessionnaire").</p>
<b>KARMA AUTOMOTIVE LLC</b>	2017 ET 2018 Modèles Revero		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>KIA</b>	<p>2003 À 2007 Spectra</p> <p>2003 À 2007 Rio</p> <p>2003 À 2007 Magentis / Optima</p> <p>2004 À 2006 Amanti 3.5L</p> <p>2007 ET 2008 Amanti 3.8 L</p> <p>2007 ET 2008 Rondo, si fabriqué après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)</p> <p>2007 ET 2008 Rio, si fabriquée après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)</p> <p>2007 ET 2008 Spectra, si fabriquée après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)</p> <p>2007 ET 2008 Magentis / Optima, si fabriquées après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)</p> <p>2009 À 2018 Tous les modèles [SIE] (voir notes)</p>	Toutes les autres voitures Kia sont inadmissibles.	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe#9.</p>
<b>LAMBORGHINI</b>	<p>2003 À 2017 Tous les modèles. Si fabriqués après le 1er sept. 2007 voir note [SIE]</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Veuillez contacter Lamborghini Canada pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Modifications possibles: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Lamborghini Canada a informé Transport Canada que toutes les modifications doivent être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé par Lamborghini Canada, et doivent être complétées avant d'obtenir la lettre de rappel de Lamborghini Canada.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Lamborghini. Consultez le site Web <a href="http://www.lamborghini.com/en/dealer-locator/">www.lamborghini.com/en/dealer-locator/</a> pour localiser un concessionnaire.</p>
<b>LEXUS</b>	<p>2003 À 2007 Tous les modèles Lexus fabriquées avant le 1er septembre 2007</p> <p>2008 ET 2009 LS460L / 460 2008 ET 2009 LS600hL 2008 ET 2009 ES350 2008 ET 2009 GS350 / 460 2008 ET 2009 GS450h 2008 ET 2009 SC430 2008 ET 2009 IS250 / 350 2008 ET 2009 IS F</p> <p>2009 À 2018 Tous les autres modèles Lexus [SIE] (voir Note 2)</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Lexus. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le service à la clientèle Lexus des États-Unis au 1-800-255-3987 (service disponible en Anglais seulement).</p>
<b>LONDON TAXIS NORTH AMERICA INC. (LTNA)</b>	<p>2003 À 2007 Tous les modèles. Si fabriqué après le 1er septembre 2007, voir la note [SIE]</p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>LOTUS</b>	<p>2003 ET 2004 Esprit V8</p>	<p>Toutes les autres voitures Lotus sont inadmissibles.</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p>
<b>MASERATI</b>	<p>2003 ET 2004 Coupé, Coupé F1, Spyder &amp; Spyder F1</p> <p>2005 ET 2006 Coupé, Coupé F1, Spyder, Spyder F1, modèles Gransport &amp; Quattroporte (incluant F1)</p> <p>2007 À 2011 Tous les modèles</p>	<p>Toutes les autres modèles de voiture de tourisme Maserati sont inadmissibles.</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Le fabricant a informé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées par un concessionnaire canadien autorisé de Maserati.</p> <p>Veuillez contacter un concessionnaire canadien autorisé pour déterminer la nature et les coûts des modifications. Modifications possibles: feux de circulation de jour,</p>



**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>2012 modèles Grancabrio</p> <p>2012 ET 2013 modèles Granturismo</p> <p>2012 ET 2013 modèles Quattroporte</p> <p>2014 modèles Quattroporte SQ4 AWD V6 et GTS V8</p> <p>2014 modèles Granturismo Automatic, MC, Convertible, Convertible MC et Convertible Sport</p> <p>2014 modèles Ghibli SQ4 AWD V6 et RWD V6</p> <p>2015 modèles Quattroporte SQ4 AWD V6, GTS V8 et S</p> <p>2015 modèles Granturismo Automatic, MC, Convertible, Convertible MC et Convertible Sport</p> <p>2015 modèles Ghibli SQ4 AWD V6, RWD V6 et S RWD S</p> <p>2016 ET 2017 modèles Quattroporte SQ4 AWD V6, GTS V8 et S V6</p> <p>2016 ET 2017 modèles Granturismo S Automatic, MC, Convertible, Convertible MC et Convertible Sport</p> <p>2016 ET 2017 modèles Ghibli SQ4 AWD V6, RWD V6 et S RWD V6</p> <p>Pour modèles de véhicule utilitaire sport Levante, voir la <a href="#">section 5.4</a></p>		<p>système d'immobilisation électronique, boîte de vitesses et pédale de débrayage, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Pour l'attestation d'absence de rappel, S.V.P. veuillez contacter Maserati d'Amérique du Nord, Inc. aux É.-U. au 1-201-816-2600. Pour obtenir les coordonnées des détaillants Maserati, veuillez visiter le site Web <a href="http://www.maserati.us">www.maserati.us</a></p>
<b>MAZDA</b>	<p>2003 À 2008 Tous les modèles</p> <p>2009 À 2011 Tous les modèles [SIE] Voir notes</p> <p>2012 À 2018 Tous les modèles</p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>McLAREN AUTOMOTIVE LTD.</b>	<p>2012 À 2014 MP4-12C Coupe</p> <p>2013 ET 2014 Spyder</p> <p>2014 ET 2015 P1</p> <p>2015 650S Coupe et Spyder</p> <p>2016 540C, 570S, 650S et 675LT</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MERCEDES-BENZ</b>	<p>Voir la note # au sujet de véhicules de récupération</p> <p>2003 À 2010 Tous les modèles de Classe C [SIE] (voir toutes les notes)</p> <p>2003 À 2010 Tous modèles de Classe CL [SIE] (voir toutes les notes)</p> <p>2003 À 2009 Modèles de Classe CLK <b>sauf ceux dans la colonne des inadmissibles</b> [SIE] (voir toutes les notes)</p> <p>2006 À 2010 Tous les modèles de Classe CLS [SIE] (voir toutes les notes)</p>	<p>2003 À 2009 Tous les modèles de série Black CLK63</p> <p>2003 À 2011 S500 avec ensemble de protection</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>[SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>2003 À 2011 Tous les modèles de Classe E [SIE] (voir toutes les notes)            2003 À 2010 Modèles de Classe S <b>sauf ceux dans la colonne des inadmissibles</b> [SIE] (voir toutes les notes)            2003 À 2010 Tous les modèles de Classe SL [SIE] (voir toutes les notes)            2003 À 2010 Tous les modèles de Classe SLK [SIE] (voir toutes les notes)            2008 À 2010 Tous les modèles Smart [SIE] (voir toutes les notes)            2003 À 2011 modèles Maybach [SIE] (voir toutes les notes)            2011 À 2018 Tous les modèles <b>sauf ceux indiqués dans la colonne des inadmissibles</b> [SIE] (voir notes)</p>		<p>Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE], étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.</p> <p>Veillez contacter le fabriquant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.</p>
<b>MINI</b>	<p>2003 À 2018 Tous les modèles (voir Notes 1 et 2)</p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé MINI canadien et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.</p> <p>Note 2: Modifications possibles: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Veillez visiter le site Web de MINI Canada au <a href="http://www.mini.ca">www.mini.ca</a> afin d'obtenir de plus amples renseignements et une liste des détaillants MINI au Canada.</p>
<b>MITSUBISHI</b>	<p>2003 À 2018 Tous les modèles [SIE] (voir notes)            2012 À 2018 i-MiEV</p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>NISSAN</b>	<p>2003 À 2018 Tous les modèles Nissan</p> <p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p>	<p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Des modifications aux feux de circulation de jour peuvent étre nécessaires.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Nissan. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le service à la clientèle Nissan North America au 1-800-647-7261 (service disponible en Anglais seulement).</p>
<b>PORSCHE</b>	<p>2003 À 2018 Tous les modèles</p> <p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note-1 : COURROIES D'ATTACHE/SYSTÈMES DE</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>RETENUE: Tous les modèles 911 non-Décapotables 2008 et 2009 sont équipés des courroies d'attache requises. Toutefois, les ancrages sont recouverts d'un tapis et ne sont donc pas visibles. Le tapis devra être coupé afin de libérer les ancrages. De plus, les étiquettes requises ne sont pas apposées sur le revêtement.</p> <p>Note-2 : L'activation des feux de circulation de jour peut être nécessaire. Pour de plus amples informations, veuillez contacter un concessionnaire Porsche.</p>
<b>ROLLS ROYCE</b>	2003 À 2018 Tous les modèles (voir notes)		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises. Modifications possibles: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE], étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre .</p>
<b>SAAB</b>	2003 À 2010 Tous les modèles 2011 Tous les modèles [SIE] Voir notes		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>SCION</b>	2003 À 2016 modèles Scion. Si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)  <b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Scion. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le service à la clientèle Scion des États-Unis au 1-866-707-2466 (service disponible en Anglais seulement).</p>
<b>SUBARU</b>	2003 À 2007 Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 2007 ET 2008 Impreza. Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes). 2007 ET 2008 STI. Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes). 2008 Legacy 2008 Outback 2009 À 2018 Tous les modèles		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>. [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>SUZUKI</b>	<p>Voir la note # au sujet de véhicules de récupération</p> <p>2003 À 2007 Aerio 2004 À 2006 Verona 2007 ET 2008 SX4 [SIE] (voir notes) 2004 À 2007 Forenza [SIE] (voir notes) 2008 Forenza [SIE] (voir notes) 2008 Reno [EIS] (voir notes) 2009 À 2013 Tous les modèles [SIE] (voir notes)</p>	<p>Toutes les autres voitures Suzuki sont inadmissibles.</p>	<p>Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>[SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>2013 fut la dernière année modèle de voiture de tourisme produite par Suzuki pour le marché des États-Unis (à la date courante d'impression).</p>
<b>TESLA MOTORS</b>	<p>Modèles Roadster fabriqués du 4 mai, 2009 au 31 août, 2011 inclusivement avec derniers quatre chiffres du NIV débutant par #0501 (semaine de fabrication mai/4/2009) allant jusqu'à #1420 (semaine de fabrication août/29/2011)</p> <p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p> <p><b>Voir aussi la colonne inadmissible</b></p>	<p>Modèle S Modèle X</p> <p><b>Voir Note-2</b></p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE] Système D'immobilisation Électronique : lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p><b>Note-1:</b> S.V.P. communiquer avec le fabricant avant d'importer pour obtenir des renseignements concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications possibles sont: configuration des feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE], configuration métrique d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p><b>Note-2:</b> Tesla Motors a informé Transports Canada que les centres de services Tesla ne sont pas actuellement en mesure de procurer du support afin de procéder aux modifications importantes nécessaires pour rendre les <b>Modèles S</b> et <b>Modèles X</b> américains conformes aux exigences canadiennes. Contactez le fabricant pour plus de détails.</p>
<b>TOYOTA</b>	<p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p> <p>2003 À 2007 Tous les modèles</p> <p>2008 Camry Solara (note 1)</p> <p>2008 ET 2009 Avalon, Camry, Camry HV, Corolla, Prius, Matrix, Yaris Hatchback et Yaris Sedan (note 1)</p> <p>2010 À 2015 Tous les modèles (note 2)</p> <p>2016 À 2018 Tous les modèles <b>sauf ceux énumérés dans la colonne inadmissibles</b></p> <p><b>Veillez consulter la colonne inadmissibles pour des renseignements sur les modèles 2016 à 2018 inadmissibles</b></p>	<p>Liste de modèles inadmissibles:</p> <p>2016 À 2018 modèles Mirai sont inadmissibles</p> <p>Certains modèles Prius de l'année-modèle 2016 sont inadmissibles (note 3)</p> <p>Certains modèles Prius v des années-modèle 2016-2017 sont inadmissibles (note 4)</p> <p>Modèles Prius c de l'année-modèle 2017 sont inadmissibles (note 5)</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Notes 3, 4 et 5 : Les séries suivantes de modèles de véhicules <b>ne sont pas équipés avec la fonctionnalité requise</b> pour programmer les unités de compteur numérique de miles par heure (mph) en kilomètres par heure (km / h). -Certains modèles Prius année-modèle 2016 (période de production estimée: début de la production jusqu'en Mars 2016), et -Certains modèles Prius v des années-modèles 2016-2017 (période de production estimée: Avril 2016 à la fin de la production), et</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 3 - Voitures de tourisme (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		<p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<p>-Modèles Prius c année-modèle 2017 (période de production estimée: Déc. 2016 à Mai 2017)</p> <p>Consultez le manuel du propriétaire pour de plus amples renseignements sur la fonctionnalité permettant de programmer l'unité de vitesse en kilomètres par heure (km / h). <b>Les véhicules dépourvus d'indicateurs de vitesse numériques programmés en kilomètres par heure (km / h) failliront l'inspection et seront déclarés inadmissibles.</b></p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera aussi que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Toyota. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec service à la clientèle de Toyota Motor Sales U.S.A au 1-800-331-4331 (service disponible en Anglais seulement).</p>
<p><b>VOLKSWAGEN</b></p>	<p>2003 À 2018 Tous les modèles [SIE] (voir notes)</p> <p><b>S.V.P. lire les notes</b></p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #9.</p> <p>Veillez contacter le service à la clientèle de Volkswagen Canada au 1-800-822-8987 pour obtenir des renseignements au sujet de limitations qui peuvent s'appliquer lors de l'importation de certains modèles Volkswagen au Canada.</p>
<p><b>VOLVO</b></p>	<p>2003 À 2019 Tous les modèles</p> <p><b>(voir notes)</b></p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: Volvo Canada a informé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada.</p> <p>Note 2: Veuillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Les modifications possibles peuvent comprendre : feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Communiquez avec Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.</p>

**Tous les voitures de tourisme qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si elles ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).**

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 4 - Limousines et véhicules funéraires**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ACCUBUILT INC.</b>	<p><b>Limousines</b> 2003 À 2011 sur Cadillac, max. 90" extension d'empattement.  <b>Limousines</b> 2003 À 2006 sur Cadillac DES, max. 6" extension d'empattement.  <b>Limousines</b> 2007 À 2009 sur Cadillac DTS-L, max. 6" extension d'empattement.  <b>Limousines</b> 2013 À 2017 sur Cadillac modèle XTS avec max 70" ext d'empattement.</p> <p><b>Limousines</b> 2003 À 2011 sur Lincoln avec max 95" ext d'empattement.  <b>Limousines</b> 2013 À 2017 sur Lincoln modèle MKT avec max 120" ext d'empattement.</p> <p><b>Corbillards</b> 2003 À 2011 sur Cadillac avec 47" ext d'empattement.  <b>Corbillards</b> 2013 À 2017 sur Cadillac modèle XTS avec 47" ext d'empattement.</p> <p><b>Corbillards</b> 2003 À 2011 sur Lincoln avec 46" ext d'empattement.  <b>Corbillards</b> 2013 À 2017 sur Lincoln modèle MKT avec 44" ext d'empattement.</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> . [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>AHA AUTOMOTIVE DESIGN</b>	Limousines 2003 À 2006 sur Lincoln (4 portes seulement), max. 120" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>CABOT COACH BUILDERS INC. dba Royale</b>	Voir ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER		Voir ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER
<b>DABRYAN COACH BUILDERS INC.</b>	<p><b>Limousines</b> 2003 À 2006 sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement (4 portes seulement). Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).  <b>Limousines</b> 2003 À 2006 Cadillac DES, max. 6" extension d'empattement.  <b>Limousines</b> 2003 À 2006 sur Lincoln (4, 5 et 6 portes), max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).  <b>Limousines/autobus</b> 2003 À 2005 sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement.  <b>Limousines/autobus</b> 2004 À 2006 sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> . [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
<b>EAGLE SPECIALTY VEHICLES</b>	<p><b>corbillards</b> 2011 ET 2012 sur Cadillac avec max. 36" extension d'empattement.  <b>corbillards</b> 2011 ET 2012 sur Cadillac modèles :          -CIH, HR et HH avec 34.5" extension d'empattement, et          -CXG avec 68.75" extension d'empattement.  <b>corbillards</b> 2011 ET 2012 sur Cadillac DTS avec max. 36.5" extension d'empattement.  <b>corbillards</b> 2011 ET 2012 sur Lincoln Town Car avec max. 36.5" extension d'empattement.  <b>corbillards</b> 2011 ET 2012 sur Lincoln avec max. 36" extension d'empattement.  <b>corbillards</b> 2011 ET 2012 sur Lincoln modèles :          -HS avec 32" ext d'empattement,          -MKT avec 44" ext d'empattement, et          -LXG avec 76" ext d'empattement.  <b>corbillards</b> 2011 ET 2012 GM Venture &amp; Uplander / Pontiac SV6 / Saturn Relay et Buick Terraza, 10" prolongation du corps</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 4 - Limousines et véhicules funéraires (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>arrière.</p> <p><b>corbillards</b> 2013 À 2019 sur Lincoln modèle MKT avec 44" ext d'empattement.</p> <p><b>corbillards</b> 2013 À 2019 sur Cadillac modèle XTS avec max 47" ext d'empattement.</p> <p><b>limousines</b> 2011 ET 2012 sur Cadillac modèles :            -CS et CR avec 41" et 46" d'extension d'empattement,            -24B, 24E et 24P avec 64" d'extension d'empattement,            -CE et CW avec 70" d'extension d'empattement,            -90C5 avec 90" d'extension d'empattement, et            -130S et 130"O" avec 130" d'extension d'empattement.</p> <p><b>limousines</b> 2011 ET 2012 "Coach Mate" sur Cadillac DTS avec max. 46" extension d'empattement.</p> <p><b>limousines</b> 2011 ET 2012 sur Lincoln Town Car modèles :            -LS avec 44" d'extension d'empattement,            -24B, 24E et 24P avec 64" d'extension d'empattement,            -LE et LW avec 70" d'extension d'empattement,            -5D avec 100" or 120" d'extension d'empattement, et            -120B et 120S avec 120" d'extension d'empattement.</p> <p><b>limousines</b> 2013 À 2019 sur Lincoln modèle MKT avec max 120" ext d'empattement.</p> <p><b>limousines</b> 2013 À 2019 sur Cadillac modèle XTS avec max 70" ext d'empattement.</p>		
<b>EAGLE COACH COMPANY</b>	<p>Corbillards 2003 À 2011 sur Cadillac et Lincoln, max. 36" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Corbillards 2003 À 2011 GM Venture &amp; Uplander / Pontiac SV6 / Saturn Relay et Buick Terraza, 10" prolongation du corps arrière. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
<b>EXECUTIVE COACH BUILDERS INC.</b>	<p>Limousines 2003 À 2006 sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement</p> <p>Modèles 2003 À 2014 de limousines Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)</p> <p>Limousines 2003 À 2005 sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement</p> <p>Limousines 2004 À 2014 sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)</p> <p>Limousines 2007 À 2012 sur Expeditions, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)</p> <p>Limousines 2007 À 2011 sur Lincoln Town Cars, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)</p> <p>Autobus limousine 2009 À 2014 fabriqué sur châssis Ford F450, F550 et F650</p> <p>Lincoln MKT 2013 À 2017 avec 44 pouces, de 70 à 80 pouces inclusivement ou 120 pouces d'extension d'empattement.</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p> <p>N.B. : Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la <a href="#">Section 6: Autobus</a>).</p>
<b>FEDERAL COACH</b>	Corbillards 2003 À 2011 sur Cadillac avec max. 29" extension	Tous les autres	Voir la section des

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 4 - Limousines et véhicules funéraires (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>d'empattement et Lincoln avec max. 32" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines 2003 À 2011 sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines 2003 À 2011 sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	modèles	<p><a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
<p><b>KRYSTAL ENTERPRISES INC. (Krystal Koach)</b></p>	<p>Limousines 2003 À 2012 sur Lincoln (4 &amp; 5 portes seulement), max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines 2003 À 2012 sur Cadillac (4 portes seulement), max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines/autobus 2003 À 2005 sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement.</p> <p>Limousines/autobus 2004 À 2012 sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines/Autobus 2007 ET 2008 Expedition, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).</p>
<p><b>LCW AUTOMOTIVE CORP</b></p>	<p>Limousines 2003 À 2012 sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines 2003 À 2012 sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2003 À 2012 Ford Excursion, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines 2004 À 2011 sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p> <p>Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).</p>
<p><b>ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER</b></p>	<p>Limousines 2003 À 2011 Cadillac et Cadillac DTS, max. 130" extension d'empattement. [SIE] (voir notes)</p> <p>Limousines 2003 À 2011 Lincoln Town Car, max. 120" extension d'empattement. [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines 2007 À 2015 Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. [SIE] (voir notes)</p> <p>Fourgonnettes (VTUMs) de luxe ou à passagers 2007 À 2018 sur châssis Sprinter. [SIE] (voir notes)</p> <p>Fourgonnettes (VTUMs) de luxe ou à passagers 2015 À 2018 sur châssis Ford Transit. [SIE] (voir notes)</p> <p>Limousines 2010 ET 2011 Ford Fusion maximum 8" extension d'empattement. [SIE] (voir notes)</p> <p>Limousines 2011 ET 2012 Lincoln MKZ maximum 8" extension d'empattement. [SIE] (voir notes)</p> <p>Limousines 2013 À 2018 Cadillac XTS, max. 70" extension d'empattement. [SIE] (voir notes)</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la <a href="#">Section 6: Autobus</a>).</p>



LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

#### SECTION 4 - Limousines et véhicules funéraires (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Limousines 2013 À 2018 Lincoln MKT, max. 120" extension d'empattement. [SIE] (voir notes)		
<b>S &amp; S / SUPERIOR / EUREKA / MILLER METEOR / LCW</b>	Pour les modèles de marque LCW, contactez le fabricant <a href="http://www.superiorcoaches.com">www.superiorcoaches.com</a>  Pour toutes les autres marques, voir ACCUBUILT INC.		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>SPV COACH COMPANY INC.</b>	<b>Limousines</b> 2013 À 2018 sur Cadillac modèle XTS avec max 70" ext d'empattement.  <b>Corbillards</b> 2013 À 2018 sur Cadillac modèle XTS avec 47" ext d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TIFFANY COACHWORKS</b>	Limousines 2003 À 2011 sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousines 2003 À 2005 sur Ford Excursion, max. 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousines 2003 À 2014 sur Lincoln Navigator jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousines 2003 À 2012 sur Ford Expedition jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousines 2008 À 2017 sur Ford E450, F550 et F650 jusqu'à 260" d'extension d'empattement. [SIE] (voir notes). Limousines 2013 À 2017 sur Lincoln MKT jusqu'à 120" d'extension d'empattement. [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> . [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
<b>UNITED STATES COACHWORKS</b>	Limousines 2003 À 2006 sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Limousines 2003 À 2005 sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

Tous les autres limousines et véhicules funéraires qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si elles ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

#### SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C

Une autocaravane de classe A n'inclut typiquement pas le capot et la cabine du fabricant du châssis. Une autocaravane de classe C comprend typiquement le capot et la cabine du fabricant original du châssis ainsi que l'emblème ou l'ornement du fabricant original du châssis sur le capot.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ADI MOBILE HEALTH by AMERICAN DENTAL INDUSTRIES INC.</b>	2009 À 2015 modèles de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ADVENTURER LP</b>	Modèles 2009 À 2018 de marque Adventurer et Eagle Cap	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>AIRSTREAM INC.</b>	Tous les modèles de classe "A" jusqu'à l'année modèle 2006  Tous les modèles de classe "C" année modèle 2018 ET 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ALFA LEISURE</b>	2003 À 2012 modèles de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as AMERICAN COACH</b>	2015 Modèles de classe A Heritage, Eagle, Tradition et Revolution Voir aussi REV RECREATION GROUP INC. dba AMERICAN COACH	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as FLEETWOOD RV INC.</b>	2014 ET 2015 Tous les modèles  Voir aussi FLEETWOOD RV INC. et REV RECREATION GROUP INC. dba FLEETWOOD RV INC.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as HOLIDAY RAMBLER</b>	2014 ET 2015 Tous les modèles  Voir aussi -HOLIDAY RAMBLER et -MONACO COACH CORP. dba HOLIDAY RAMBLER et -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba HOLIDAY RAMBLER et -REV RECREATION GROUP INC. dba HOLIDAY RAMBLER	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as MONACO</b>	2014 ET 2015 Tous les modèles  Voir aussi -MONACO COACH CORP. et -MONACO RV LLC et -NAVISTAR RV LLC et -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba MONACO RV LLC et -REV RECREATION GROUP INC. dba MONACO RV LLC	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba Holiday Rambler</b>	2012 À 2014 Tous les modèles  <b>voir notes</b>  Voir aussi -HOLIDAY RAMBLER et -MONACO COACH CORP. dba HOLIDAY RAMBLER et -ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as HOLIDAY RAMBLER et -REV RECREATION GROUP INC. dba HOLIDAY RAMBLER	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  FEUX DE JOUR : voir le paragraphe #12 de la section des Explications Générales.
<b>ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba Monaco RV LLC</b>	2012 À 2014 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p><b>voir notes</b></p> <p>Voir aussi            -MONACO COACH CORP. et            -MONACO RV LLC et            -NAVISTAR RV LLC et            -ALLIED RECREATION GROUP INC.            branded as MONACO et            -REV RECREATION GROUP INC.            dba MONACO RV LLC</p>		FEUX DE JOUR : voir le paragraphe #12 de la section des Explications Générales.
<b>ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba R-Vision Inc.</b>	<p>2012 À 2014 Tous les modèles</p> <p><b>voir notes</b></p> <p>Voir aussi R-VISION INC.</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>FEUX DE JOUR : voir le paragraphe #12 de la section des Explications Générales.</p>
<b>BLUE BIRD BODY CIE. (BLUE BIRD CORP. WANDERLODGE)</b>	2003 À 2008 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>BRUCE COACH INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>CHARIOT VANS INC.</b>	2003 À 2012 caravanes de classe C de plus de 10 000 lbs / 4536 kg, construites sur des camions lourds Freightliner classe 8	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>CITAIR INC.</b>	Voir GENERAL COACH d.b.a CITAIR INC.		Voir GENERAL COACH d.b.a CITAIR INC.
<b>COACH HOUSE INC.</b>	2008 À 2010 modèles construits sur chassis Ford et Freightliner.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>COACHMEN INDUSTRIES INC.</b>	<p>Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2008</p> <p>Voir FOREST RIVER pour modèles après 2008</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>COACHWORKS dba TEXAS CUSTOM COACH</b>	2008 À 2012 modèles de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>COUNTRY COACH LLC</b>	<p>2004 À 2010 modèles Allure, Affinity, Inspire, Intrigue et Magna (<b>voir note 1</b>)</p> <p>2004 À 2010 modèles construits sur un chassis Prévost (<b>voir note 1</b>)</p> <p>2007 À 2010 modèles Tribute (<b>voir note 1</b>)</p>	<p>Tous les autres modèles</p> <p><b>Voir notes</b></p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p><b>Note 1:</b> Tous les modèles équipés de sièges Kustom Fit ayant un ajustement électrique à 6 fonctions sont inadmissibles. Des sièges de remplacement Villa pour pilote et copilote conformes aux normes NSVAC canadiennes doivent être installés par le fabricant. Contactez le fabricant pour plus de détails.</p>
<b>DAMON CORP.</b>	2003 À 2011 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

**SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>DODGEN INDUSTRIES INC.</b>	2010 À 2012 modèles de classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>DYNAMAX CORP.</b>	2003 À 2010 modèles de classe C  Voir FOREST RIVER pour modèles après 2010	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>EARTHROAMER</b>	Voir XPEDITION VEHICLE SERVICE, dba EARTHROAMER		Voir XPEDITION VEHICLE SERVICE, dba EARTHROAMER
<b>EMERALD LUXURY COACHES</b>	2013 À 2019 année modèle fabriqué sur châssis Prevost X3-45 ou H3-45	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>FIRAN CORP.</b>	Voir GLENDALE RECREATIONAL VEHICLE d.b.a. FIRAN CORP.		Voir GLENDALE RECREATIONAL VEHICLE d.b.a. FIRAN CORP.
<b>FLEETWOOD ENTERPRISES INC.</b>	2003 À 2009 Tous les modèles	Tous les autres modèles.	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>FLEETWOOD RV INC.</b>	2009 À 2014 Tous les modèles  See also ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as FLEETWOOD RV INC. et REV RECREATION GROUP INC. dba FLEETWOOD RV INC.	Tous les autres modèles.	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>FOREST RIVER INC.</b>	2003 À 2019 modèles de classe A  2003 À 2019 modèles de classe C  Inclut les marques Coachmen Industries Inc., Dynamax et Shasta.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  FOREST RIVER ont acquis les marques Coachmen Industries Inc. et Shasta industries en 2008  FOREST RIVER ont acquis Dynamax Corp. en 2010
<b>FORETRAVEL INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>FOUR WINDS INTL CORP.</b>	2003 À 2011 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GENERAL COACH dba CITAIR INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GEORGIE BOY MFG. INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GLENDALE RECREATIONAL VEHICLE dba FIRAN CORP.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GULF STREAM COACH INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>HAULMARK</b>	2005 À 2014 modèles d'autocaravanes de classe "C"	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>HEMPHILL BROTHERS COACH COMPANY</b>	Tous le modèles jusqu'à l'année modèle 2012 fabriqués sur châssis	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

**SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Prevost		
<b>HOLIDAY RAMBLER</b>	Modèles Imperial classe A jusqu'à l'année modèle 2012  Voir aussi -MONACO COACH CORP. dba HOLIDAY RAMBLER et -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba HOLIDAY RAMBLER et -ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as HOLIDAY RAMBLER et -REV RECREATION GROUP INC. dba HOLIDAY RAMBLER	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>JAYCO INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>KIBBI, INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2017  Voir aussi REV RENEGADE LLC pour modèles 2017 et plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>  L'entreprise opère sous le nom de REV RENEGADE LLC depuis 2017
<b>LEISURE TRAVEL VANS</b>	Voir TRIPLE E RECREATIONAL VEHICLES		Voir TRIPLE E RECREATIONAL VEHICLES
<b>LIBERTY COACH</b>	Tous les modèles de classe A jusqu'à l'année modèle 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>MARATHON COACH INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>MILLENNIUM LUXURY COACHES</b>	2005 À 2019 modèles de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>MONACO COACH CORP.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2009  Voir aussi -MONACO RV LLC et -NAVISTAR RV LLC et -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba MONACO RV LLC et -ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as MONACO et -REV RECREATION GROUP INC. dba MONACO RV LLC	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>MONACO COACH CORP. dba BEAVER MOTOR COACH</b>	2003 À 2009 Tout les modèles  Voir aussi BEAVER COACHES INC.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>MONACO COACH CORP. dba HOLIDAY RAMBLER</b>	2003 À 2009 modèles de classe A  2003 À 2009 modèles de classe C  Voir aussi HOLIDAY RAMBLER et ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba HOLIDAY RAMBLER et ALLIED RECREATION GROUP INC.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

**SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	branded as HOLIDAY RAMBLER		
<b>MONACO COACH CORP. dba SAFARI COACH</b>	2003 À 2009 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>MONACO INC. dba ROYAL COACH</b>	2003 À 2012 modèles de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>MONACO RV LLC</b>	2010 À 2012 modèles d'autocaravanes de classe A 2010 À 2012 modèles d'autocaravanes de classe C  <b>voir notes</b>  Voir aussi -MONACO COACH CORP. et -NAVISTAR RV LLC et -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba MONACO RV LLC et -ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as MONACO et -REV RECREATION GROUP INC. dba MONACO RV LLC	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>  FEUX DE JOUR : voir le paragraphe #12 de la section des Explications Générales.
<b>NATIONAL RV INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2013	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>NAVISTAR RV LLC</b>	2012 À 2014 modèles d'autocaravanes de classe A 2012 À 2014 modèles d'autocaravanes de classe C  <b>voir notes</b>  Anciennement connu sous le nom de MONACO RV LLC  Voir aussi -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba MONACO RV LLC et -ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as MONACO et -REV RECREATION GROUP INC. dba MONACO RV LLC	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>  FEUX DE JOUR : voir le paragraphe #12 de la section des Explications Générales.
<b>NEWELL COACH CORP.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>NEWMAR CORP.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>NRC MODIFICATIONS INC.</b>	2003 À 2016 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>ODESSA</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2013	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>PARLIAMENT COACH CORPORATION</b>	2008 À 2012 modèles de classe A construits sur chassis Prevost	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>PLEASURE WAY INDUSTRIES LTD.</b>	2012 À 2018 année modèle d'autocaravanes classe C	Tous les autres modèles classe C	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Voir la <a href="#">section 5.2</a> pour modèles classe B	Voir notes	Pleasure-Ways Industries ne fabrique pas d'autocaravanes classe A
<b>PROVAN INDUSTRIES LLC, dba TIGER MOTOR HOMES / TIGER ADVENTURE VEHICLES</b>	2011 À 2014 modèles de Classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>REV RECREATION GROUP INC. dba AMERICAN COACH</b>	2016 À 2019 modèles de classe A  Voir aussi ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as AMERICAN COACH	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  REV RECREATION GROUP INC. dba AMERICAN COACH ne fabrique pas d'autocaravanes classe C
<b>REV RECREATION GROUP INC. dba FLEETWOOD RV INC.</b>	2016 À 2019 modèles de classe A et C  Voir aussi FLEETWOOD RV INC. et ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as FLEETWOOD RV INC.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>REV RECREATION GROUP INC. dba HOLIDAY RAMBLER</b>	2016 À 2019 modèles de classe A et C  Voir aussi -HOLIDAY RAMBLER et -MONACO COACH CORP. dba HOLIDAY RAMBLER et -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba HOLIDAY RAMBLER et -ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as HOLIDAY RAMBLER	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>REV RECREATION GROUP INC. dba MONACO RV LLC.</b>	2016 À 2019 modèles de classe A  Voir aussi -MONACO COACH CORP. et -MONACO RV LLC et -NAVISTAR RV LLC et -ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba Monaco RV LLC et -ALLIED RECREATION GROUP INC. branded as MONACO	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  REV RECREATION GROUP INC. dba as MONACO RV LLC. ne fabrique pas d'autocaravanes classe C
<b>REV RENEGADE LLC</b>	Tous les modèles 2017 ET 2018  Voir aussi KIBBI INC. pour modèles 2017 et d'années précédentes	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Opérant anciennement sous le nom de Kibbi Inc.
<b>REXHALL IND.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ROYAL COACH</b>	Voir MONACO INC. dba ROYAL COACH		Voir MONACO INC. dba ROYAL COACH
<b>R-VISION INC.</b>	2003 À 2012 modèles de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

**SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2003 À 2012 modèles de classe C  Voir aussi ALLIED SPECIALTY VEHICLES (ASV) dba R-Vision inc.		<a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>SAFARI</b>	Voir MONACO COACH CORP. dba SAFARI COACH		Voir MONACO COACH CORP. dba SAFARI COACH
<b>SHASTA INDUSTRIES INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2008  Voir FOREST RIVER pour modèles après 2008	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>SHOWHAULER TRUCKS INC.</b>	2011 À 2018 modèles de classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>SPORTSCOACH CORP. OF AMERICA</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2013	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>TEXAS CUSTOM COACH</b>	Voir COACHWORKS, dba TEXAS CUSTOM COACH		Voir COACHWORKS, dba TEXAS CUSTOM COACH
<b>THOR MOTOR COACH</b>	Modèles 2010 À 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>TIFFIN MOTOR HOMES INC</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2018	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>TIGER MOTOR HOMES / TIGER ADVENTURE VEHICLES</b>	Voir PROVAN INDUSTRIES LLC		Voir PROVAN INDUSTRIES LLC
<b>TRAIL WAGON INCORPORATED</b>	2003 À 2005 Tous les modèles classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>TRAVEL SUPREME, INC.</b>	2003 À 2012 modèles de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>TRIPLE E RECREATIONAL VEHICLES</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2018  Les autocaravanes de classe C de Triple E RV peuvent également être vendus sous la marque Leisure Travel Vans débutant à l'année de modèle 2009 et plus récente. Consultez l'étiquette de conformité du fabricant d'étape finale pour identifier le fabricant aux fins de vérification à l'admissibilité.  Pour modèles de classe B, référez vous à la <a href="#">Section 5.2 - Autocaravanes classe B</a>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>VANGUARD INC.</b>	2003 À 2006 Modèles classe C sur châssis tronqué Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>WINNEBAGO INDUSTRIES INC.</b>	2003 À 2019 Tous le modèles  Incluant les modèles Rialta (voir note)	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>



LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

### SECTION 5 - Autocaravanes classes A et C (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			Note: les feux de gabarits sur certains modèles Rialta peuvent nécessiter un repositionnement afin d'être conformes.
<b>XPEDITION VEHICLE SERVICE dba EARTHROAMER</b>	2005 À 2017 modèles de Classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

Tous les autres d'autocaravanes classes A et C qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si elles ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

### SECTION 5 - Autocaravanes classe B

Une autocaravane de classe B est une fourgonnette de camping fabriquée à partir d'une fourgonnette complète. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, sièges modifiés, toilette, cuisine, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>AIRSTREAM INC.</b>	Année modèle 2013 À 2019	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ERWIN HYMER GROUP NORTH AMERICA, INC.</b>	Années modèles 2015 À 2018  Pour modèles d'années antérieures, voir aussi Roadtrek Motorhomes Inc. et Home and Park Motorhomes.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GREAT WEST VAN CONVERSIONS INC.</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>HOME &amp; PARK MOTORHOMES</b>	2003 À 2007 Tous les modèles  Pour modèles 2007 et plus récents, voir aussi Roadtrek Motorhome Inc. ayant fait acquisition de Home and Park Motorhomes.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>LEISURE TRAVEL VANS (1999) LTD.</b>	Année modèle 2003 À 2008  Opérant maintenant sous le nom de TRIPLE E RECREATIONAL VEHICLES  Voir TRIPLE E RECREATIONAL VEHICLES pour modèles 2009 et plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MIDWEST AUTOMOTIVE DESIGNS INC.</b>	2014 À 2018 modèles sur fourgonnettes Sprinter  <b>Veuillez lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  <b>Se référer à l'étiquette de conformité</b> apposée par le fabricant responsable des altérations, la conversion ou la fabrication finale pour confirmer le <b>type de véhicule</b> et sa <b>date de fabrication finale</b> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

**SECTION 5 - Autocaravanes classe B (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			Ce fabricant figure aussi dans les sections <a href="#">5.5 (Véhicules modifiés pour les personnes handicapées)</a> , <a href="#">5.6 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre)</a> et <a href="#">6.0 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires)</a>
<b>PLEASURE WAY INDUSTRIES LTD.</b>	2003 À 2018 année modèle d'autocaravanes classe B  Voir la <a href="#">section 5.1</a> pour modèles classe C		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ROADTREK MOTORHOMES INC.</b>	Années modèles 2007 À 2015  Pour modèles d'années antérieures, voir aussi Home and Park Motorhomes.  Pour les modèles d'année 2015 et plus récents, voir aussi Erwin Hymer Group North America, Inc. ayant acquis Roadtrek Motorhomes Inc.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TRIPLE E RECREATIONAL VEHICLES</b>	Modèles 2009 À 2015 sur fourgonnettes Sprinter  Triple E signale aucune production de modèles 2016 et plus récent de classe B.  Les autocaravanes de Triple E RV peuvent également être vendus sous la marque Leisure Travel Vans. Consultez l'étiquette de conformité du fabricant de l'autocaravane pour identifier le fabricant aux fins de vérification à l'admissibilité.  Voir LEISURE TRAVEL VANS (1999) LTD. pour modèles antérieurs à 2009  Pour modèles de classe C, référez vous à la <a href="#">Section 5.1 - Autocaravanes classes A et C</a>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>VANTAGE VANS INCORPORATED</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2009 inclusivement	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>WINNEBAGO INDUSTRIES INC.</b>	2003 modèles Eurovan de camping  2008 À 2019 Modèles ERA sur fourgonnettes Sprinter  2014 À 2019 Modèles Travato sur fourgonnettes Ram ProMaster  2017 À 2019 Modèles Paseo sur fourgonnettes Ford Transit  2018 ET 2019 Modèles Revel sur fourgonnettes Sprinter	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Autocaravanes classe B (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Les modèles Rialta sont des autocaravanes de classe C. Veuillez vous référer à la <a href="#">Section 5.1</a> afin de vérifier l'admissibilité de modèles Rialta		

Tous les autres autocaravanes classes B qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si elles ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués avant le 1er septembre 2007**

Cette section s'applique aux véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine et inclue les fourgonnettes et mini-fourgonnettes pour passagers, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes, les camions et les fourgonnettes utilitaires (cargo).

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<p><b>Fabricants domestiques et étrangers d'origine de véhicules de tourisme à usages multiples. Ex: fourgonnettes, mini-fourgonnettes, jeeps, certains véhicules 4x4 et véhicules sport utilitaires.</b></p>	<p><b>Tous les véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 (sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles) qui ont été certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des É-U. par le fabricant d'origine au moment de l'assemblage principal et qui n'ont pas subi de transformations autres que des réparations normales (voir notes).</b></p> <p>MERCEDES-BENZ et SUZUKI : Voir la note #</p> <p>BMW : Voir note BMW</p> <p>MERCEDES-BENZ : Voir la note MERCEDES-BENZ</p> <p>VOLVO : Voir note VOLVO</p> <p>GENERAL MOTORS : Voir note GM</p>	<p>2005 Modèles GMC Jimmy et Chevrolet Blazer munis d'une traction à deux roues.</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>BMW: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse <a href="http://www.bmw.ca">www.bmw.ca</a> afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des É-U.</p> <p>MERCEDES-BENZ: Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien. Veuillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Contactez Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.</p> <p>VOLVO: Volvo Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Communiquez avec Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués avant le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>GENERAL MOTORS: Des modifications aux feux de circulation de jour peuvent être nécessaires. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire GM.</p> <p>Les importateurs peuvent communiquer avec le Service à la clientèle de General Motors du Canada au 1-800-263-3777 (sans frais) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.</p>

**Veillez vous référer aux autres sections de la liste afin de vérifier l'admissibilité de véhicules de tourisme à usages multiples modifiés davantage dans d'autres catégories de véhicules comme les autocaravanes (classe B), les conversions personnalisés de fourgonnettes, les véhicules accessibles aux handicapés, les ambulances ou les autobus.**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007**

**Cette section s'applique aux véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine et inclue les fourgonnettes et mini-fourgonnettes pour passagers, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes, les camions et les fourgonnettes utilitaires (cargo).**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ACURA</b>			VOIR HONDA
<b>AUDI</b>	<p>2008 À 2011 Tous les modèles 2012 modèles Q5 et Q7 2013 modèles A4 Allroad, Q5 et Q7 2014 À 2018 Tous les modèles</p> <p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Veillez contacter le service à la clientèle de Audi Canada au 1-800-822-AUDI (2834) pour obtenir des renseignements au sujet de limitations qui peuvent s'appliquer lors de l'importation de certains modèles Audi au Canada.</p>
<b>BENTLEY</b>	<p>2017 ET 2018 modèles de véhicule utilitaire sport Bentayga</p> <p><b>(voir notes)</b></p> <p>Voir la <a href="#">section 3.0</a> pour les modèles de voiture de tourisme.</p>	Tous les autres modèles de véhicule utilitaire sport Bentley sont inadmissibles.	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Bentley Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Bentley Canada, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Bentley Canada. Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises sur les véhicules de Bentley des É-U.</p>
<b>BMW</b>	<p>2008 À 2018 Tous les modèles</p> <p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou MINI canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada.</p> <p>Modifications possibles : feux de circulation de jour,</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Veillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.</p> <p>Veillez visiter le site Web de BMW Canada au <a href="http://www.bmw.ca">www.bmw.ca</a> afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis.</p>
BUICK			VOIR GENERAL MOTORS
CADILLAC			VOIR GENERAL MOTORS
CHEVROLET			VOIR GENERAL MOTORS
CHRYSLER (FCA) / DODGE / PLYMOUTH / JEEP / FIAT	<p>2007 À 2018 Tous les modèles. <b>Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] voir notes</b></p> <p>Incluant les divers modèles de Fiat série 500</p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
DAIHATSU	S.V.P. veuillez communiquer avec le fabricant afin de vérifier l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
DODGE			VOIR CHRYSLER
EAGLE			VOIR CHRYSLER
FARBER SPECIALTY VEHICLES, INC.	Modèles 2016 À 2018 sur Ford Transit 150 to 350 LR/HR/HD et Sprinter 2500/3500 LR/HR	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p>
FORD MERCURY / LINCOLN	<p>2007 À 2018 Tous les modèles</p> <p>Incluant les modèles de fourgonnette familiale (ou pour passagers) Econoline, Série-E et Transit (Série-T) de Ford équipés avec système antidémarrage SecuriLock® de Ford.</p> <p><b>À Noter:</b> Certains modèles peuvent ne pas être équipés avec le système antidémarrage SecuriLock® de Ford installé en usine. <b>Voir note [SIE]</b></p> <p>Se référer à la Section 12 pour les fourgonnettes utilitaires (cargo) dont le PNBV est inférieur à 4 636 KG, fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.</p>	<p><b>Les véhicules qui ont été personnalisés ou qui ont subi des modifications sont jugés comme inadmissibles</b> car ils ne sont plus considérés comme étant certifiés par le fabricant d'équipement d'origine (OEM).</p> <p>La conformité du produit final devra être de nouveau établie et vérifiée</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Certains modèles peuvent ne pas être équipés de <b>systèmes d'immobilisation électroniques</b> installés en usine. Les importateurs doivent s'assurer que les exigences SIE peuvent être satisfaites et communiquer avec le fabricant avant l'importation du véhicule si le véhicule nécessite l'ajout d'un SIE. Voir le paragraphe #9 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES » pour en savoir davantage sur SIE.</p> <p>FEUX DE JOUR : Plusieurs modèles de Ford sont munis d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré. Veuillez communiquer avec un concessionnaire Ford ou Lincoln pour des renseignements supplémentaires.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		afin de permettre son importation.	
<b>GENERAL MOTORS / BUICK / CADILLAC / CHEVROLET / HUMMER / OLDSMOBILE / PONTIAC / SATURN</b>	<p>2007 À 2018 Tous les marques et modèles General Motors / Saturn</p> <p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p> <p>Se référer à la <a href="#">Section 12</a> pour les fourgonnettes utilitaires (cargo) dont le PNBV est inférieur à 4 636 KG, fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.</p>	<p><b>Les véhicules qui ont été personnalisés ou qui ont subi des modifications sont jugés comme inadmissibles</b> car ils ne sont plus considérés comme étant certifiés par le fabricant d'équipement d'origine (OEM).</p> <p>La conformité du produit final devra être de nouveau établie et vérifiée afin de permettre son importation.</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Des modifications aux feux de circulation de jour peuvent étre nécessaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter un concessionnaire GM.</p> <p>Les importateurs peuvent communiquer avec le Service à la clientèle de General Motors du Canada au 1-800-263-3777 (sans frais) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.</p>
<b>HONDA / ACURA</b>	<p>2007 À 2018 Tous les modèles Honda et Acura</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Honda/Acura. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie American Honda Motor au 1-800-999-1009.</p>
<b>HUMMER</b>			VOIR GENERAL MOTORS
<b>HYUNDAI</b>	<p>2007 À 2018 Tous les modèles [SIE]</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système d'Immobilisation</b></p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p><b>Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Hyundai. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie Hyundai Motor America au 1-800-633-5151.</p>
<p><b>JAGUAR / LAND ROVER</b></p>	<p>2007 À 2018 Tous les modèles</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Le fabricant a avisé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées (et documentées) par un concessionnaire autorisé de Jaguar Land Rover Canada avant d'obtenir une lettre officielle de rappel.</p> <p><b>FEUX DE JOUR</b>: les véhicules Land Rover américains sont équipés d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré afin d'être rendu conforme à la norme NSVAC 108 (feux de jour). Cette reconfiguration peut seulement être réalisée par un concessionnaire Land Rover autorisé au Canada.</p> <p>Contactez un détaillant canadien autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications possibles peuvent comprendre : feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Une liste des détaillants est disponible à l'adresse: <a href="http://www.landrover.ca">www.landrover.ca</a> (sélectionnez la langue de votre choix et cliquez sur "trouvez un concessionnaire").</p>
<p><b>KIA</b></p>	<p>2007 À 2018 Tous les modèles - voir note [SIE]</p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE] <b>Système d'Immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
<p><b>LEXUS</b></p>			<p>VOIR TOYOTA</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
LINCOLN			VOIR FORD
MASERATI	<p>2017 modèles de véhicule utilitaire sport Levante AWD V6 et S AWD V6</p> <p>Voir la <a href="#">section 3.0</a> pour les modèles de voiture de tourisme.</p>	Tous les autres modèles de véhicule utilitaire sport Maserati sont inadmissibles.	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Le fabricant a informé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées par un concessionnaire canadien autorisé de Maserati.</p> <p>Veillez contacter un concessionnaire canadien autorisé pour déterminer la nature et les coûts des modifications.</p> <p>Pour l'attestation d'absence de rappel, S.V.P. veuillez contacter Maserati d'Amérique du Nord, Inc. aux É.-U. au 1-201-816-2600. Pour obtenir les coordonnées des détaillants Maserati, veuillez visiter le site Web <a href="http://www.maserati.us">www.maserati.us</a></p>
MAZDA	2007 À 2018 Tous les modèles - <b>Voir Notes 1 et 2</b>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système d'Immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note-2 : Des modifications aux feux de circulation de jour peuvent être nécessaires. Pour de plus amples informations, veuillez contacter un concessionnaire Mazda.</p>
MERCEDES-BENZ	<p>Voir la note # au sujet de véhicules de récupération</p> <p>2007 À 2010 Tous les modèles de Classe ML (voir toutes les notes)</p> <p>2007 À 2011 Tous les modèles de Classe GL (voir toutes les notes)</p> <p>2007 À 2011 Tous les modèles de Classe ML (voir toutes les notes)</p> <p>2007 À 2011 Tous les modèles de Classe R (voir toutes les notes)</p> <p>2010 GLK-350 (voir toutes les notes)</p> <p>2007 À 2018 Tous les autres modèles (voir toutes les notes )</p>	<p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système d'Immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE] (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.</p> <p>Veillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz</p>



**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			Canada au 1-800-387-0100.
<b>MERCURY</b>			VOIR FORD
<b>MINI</b>	2008 À 2018 Tous les modèles  <b>Please read all notes</b>		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé MINI canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada.  Modifications possibles : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.  Veuillez visiter le site Web de MINI Canada au <a href="http://www.mini.ca">www.mini.ca</a> afin d'obtenir de plus amples renseignements et une liste des détaillants MINI au Canada.
<b>MITSUBISHI</b>	2007 À 2018 tous les modèles - Voir note [SIE]>/B>		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE] <b>Système d'Immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>MOBILITY VENTURES LLC</b>	2014 Modèles MV-1 à essence par Mobility Ventures LLC  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Tous les modèles à gaz naturel comprimé (GNC)  Modèles ne figurant pas dans la colonne admissible  Modèles ayant été personnalisés ou modifiés par une tierce partie  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Les véhicules accessibles aux fauteuils roulants fabriqués par Mobility Ventures LLC ne sont pas considérés comme des véhicules modifiés ou convertis. La déclaration du fabricant de l'étiquette de conformité montrera un seul fabricant (Mobility Ventures LLC) et le type de véhicule affichera une abréviation « MPV ».  Pour plus d'informations spécifiques à un véhicule, S.V.P. communiquer avec un concessionnaire MV-1. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec MV-1 au 877-681-3678 (États-Unis) ou 888-870-8147 (Canada).
<b>NISSAN / INFINITI</b>	2007 Murano, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note)  2007 ET 2008 Infiniti FX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Veuillez lire le paragraphe #9 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES ».  Nissan a informé Transports Canada que certains

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>2007 ET 2008 Infiniti FX45, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note)</p> <p>2007 ET 2008 Nissan Rogue, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note)</p> <p>2008 EX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note)</p> <p>2008 Armada</p> <p>2008 Infiniti QX56</p> <p>2008 Pathfinder</p> <p>2008 Quest</p> <p>2008 XTerra</p> <p>2009 À 2018 Tous les modèles incluant les fourgonnettes familiales (passagers) Nissan NV [SIE] (voir notes)</p>		<p>modèles 2009 et plus récents ne sont pas munis de modules pour feux de circulation de jour ou de systèmes d'immobilisation électronique [SIE] lors de la fabrication. Nous suggérons aux importateurs de vérifier que ces exigences peuvent être satisfaites avant importation.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir aussi la Section 6: Autobus).</p> <p>Se référer à la Section 12 pour les fourgonnettes utilitaires (cargo) dont le PNBV est inférieur à 4 636 KG, fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.</p>
<b>OLDSMOBILE</b>			VOIR GENERAL MOTORS
<b>PONTIAC</b>			VOIR GENERAL MOTORS
<b>PLYMOUTH</b>			VOIR CHRYSLER
<b>PORSCHE</b>	2008 À 2018 Tous les modèles (voir note)		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note : L'activation des feux de circulation de jour peut être nécessaire. Pour de plus amples informations, veuillez contacter un concessionnaire Porsche.</p>
<b>QUIGLEY MOTOR CO.</b>	<p>Conversions quatre roues motrices (4x4) sur les modèles suivants :</p> <p>2007 À 2018 Fourgonnettes à passagers GMC/Chevrolet sur châssis G-2500, G-3500 et G-4500 [SIE]</p> <p>2007 À 2014 Fourgonnettes à passagers Ford sur châssis E-150, E-250, E-350 et E-450 [SIE]</p> <p>2007 À 2018 Fourgonnettes à passagers Ford sur châssis E-350 et E-450 de plus de 10 000 lbs / 4536 kg</p> <p>2015 À 2018 Fourgonnettes à passagers Ford Transit T-150, T-250, T-350, T-350 châssis-cabine ou châssis tronqué DRW</p>	<p>Véhicules équipés d'une conversion 4x4 de Quigley installée originalement sur un véhicule usagé.</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant démontre la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir aussi la Section 6: Autobus).</p> <p>Se référer à la Section 12 pour les fourgonnettes utilitaires (cargo) dont le PNBV est inférieur à 4 636 KG, fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.</p>
<b>SAAB</b>	<p>2008 Saab 9-7X [SIE] (voir notes)</p> <p>2009 ET 2010 Saab 9-7X</p> <p>2011 Tous les modèles [SIE] Voir notes</p>		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #9.</p>
<b>SATURN</b>			VOIR GENERAL MOTORS / SATURN

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
SCION			VOIR TOYOTA
SUBARU	2007 ET 2008 Tous les modèles Forester. Si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes). 2008 Tribeca 2008 Outback 2009 À 2018 Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
SUZUKI	Voir la note # au sujet de véhicules de récupération  2007 À 2013 Tous les modèles [SIE] Voir Notes		Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  #: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.  [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  2013 fut la dernière année modèle de véhicules de tourisme à usages multiples produite par Suzuki pour le marché des États-Unis (à la date courante d'impression).
TOYOTA / LEXUS / SCION	-- TOYOTA -- 2007 À 2009 Sequoia, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 Landcruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 FJ Cruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 Sienna, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 RAV4 (modèles sport et de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 RAV-4 Limited (4 cyl et V6) 2008 ET 2009 Highlander Sport 2008 ET 2009 Highlander HV 2008 ET 2009 4Runner 2008 ET 2009 Highlander Limited 2008 ET 2009 Highlander (modèle de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2009 À 2018 Tous les autres modèles Toyota [SIE] (voir Note 2).  -- LEXUS -- 2007 À 2009 modèle LX570, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 GX 470 2008 RX 400h 2008 ET 2009 RX 350 2009 À 2018 Tous les autres modèles Lexus [SIE] (voir Note 2).  -- SCION -- 2008 À 2016 Scion XB, si fabriqué APRÈS le 1er	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Note 1: [SIE] <b>Système d'Immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.  Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Toyota/Lexus/Scion. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec Toyota Motor Sales U.S.A au 1-800-331-4331.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	septembre 2007 [SIE] (voir Notes 1 et 2)		
<b>VOLKSWAGEN</b>	2007 À 2018 Tous les modèles [SIE] (voir notes)  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  Veuillez contacter le service à la clientèle de Volkswagen Canada au 1-800-822-8987 pour obtenir des renseignements au sujet de limitations qui peuvent s'appliquer lors de l'importation de certains modèles Volkswagen au Canada.
<b>VOLVO</b>	2008 À 2019 Tous les modèles  (voir notes)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Note 1: Volvo Canada a informé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada.  Note 2 : Veuillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Les modifications possibles peuvent comprendre : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Communiquez avec Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

**Veillez vous référer aux autres sections de la liste afin de vérifier l'admissibilité de véhicules de tourisme à usages multiples modifiés davantage dans d'autres catégories de véhicules comme les autocaravanes (classe B), les conversions personnalisés de fourgonnettes, les véhicules accessibles aux handicapés, les ambulances ou les autobus.**

**SECTION 5 - Véhicules modifiés pour les personnes handicapées**

**Cette section s'applique aux véhicules adaptés aux besoins des personnes handicapées. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, siège du conducteur spécialement adapté, contrôles manuels, plate-forme d'accès, etc.**

**Note:** Les véhicules certifiés canadiens modifiés aux États-Unis ne sont pas admissibles à la réimportation au Canada en vertu de ce programme. Cette liste s'applique uniquement aux véhicules certifiées conforme aux normes de sécurité automobile américaines (FMVSS) originellement offerts pour la vente sur le marché du détail aux États-Unis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ACCUBUILT INC.</b>	2003 À 2012 fourgonnettes modifiées pour les personnes handicapées Ford E-150, E-250, E-350. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules modifiés pour les personnes handicapées (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe 9.</p>
<p><b>ASSOCIATED ROLLX VANS</b></p>	<p>2004 À 2015 Dodge Caravan/Daimler Chrysler Town et Country avec plancher abaissé et accès pour fauteuils roulants. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2004 À 2014 Ford Econoline E-150 et E-250 avec plancher abaissé et accès pour fauteuils roulants. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	<p>Tous les autres modèles adaptés</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<p><b>BRAUN CORPORATION dba BraunAbility</b></p>	<p>2003 À 2007 modèles de mini-fourgonnettes Ford. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2003 À 2016 modèles de mini-fourgonnettes Dodge/Chrysler. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2003 À 2015 modèles Ford Series-E. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2004 À 2012 modèles Dodge Sprinter. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2005 À 2012 modèles de mini-fourgonnettes GM. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2004 À 2016 modèles de mini-fourgonnettes Toyota Sienna. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2004 À 2006 Scion xB</p> <p>2010 À 2016 modèles de mini-fourgonnettes Honda Odyssey. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2014 À 2016 modèles Nissan NV200</p> <p>2013 À 2016 modèles Ford Explorer</p>	<p>Tous les autres modèles adaptés</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule. Les modèles plus récents peuvent montrer BraunAbility comme étant le fabriquant sur l'étiquette.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<p><b>CREATIVE CARRIAGE INC.</b></p>	<p>2003 À 2012 véhicules adaptés fabriqués sur fourgonnettes et mini-fourgonnettes Chrysler. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	<p>Tous les autres modèles adaptés</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Véhicules modifiés pour les personnes handicapées (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>DIAMOND COACH CORPORATION</b>	Modèles 2018 Nugget, options Para-Transit ou All-Passenger, tous deux construits sur Ford Transit	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ECLIPSE SPECIALTY</b>	2008 ET 2009 Véhicules Grand Caravan accessibles pour les fauteuils roulants	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>GOSHICHI</b>	2007 À 2012 modèles GMC Sierra et Yukon  2007 À 2012 modèles Chevrolet Silverado et Suburban  Opérant maintenant sous le nom de Mobility SVM, LLC  Voir MOBILITY SVM pour modèles 2013 et plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
<b>MAIN MOBILITY INC.</b>	2005 À 2014 fourgonnettes GM séries 2500 et 3500 (PNBV 3267 à 4355 kg) modifiées pour les personnes handicapées avec toit surélevé seulement, avec ou sans élévateur pour fauteuil roulant.  Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe 9.
<b>MIDWEST AUTOMOTIVE DESIGNS INC.</b>	2008 À 2013 Tous les modèles. Si fabriqué après le 1 septembre 2007, voir note [SIE]  2014 À 2018 modèles de fourgonnettes Sprinter  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Un <b>Système d'Immobilisation Électronique</b> est obligatoire pour tout véhicule fabriqué après le 1er septembre 2007. Veuillez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" pour de plus amples renseignements.  <b>Se référer à l'étiquette de conformité</b> apposée par le fabricant responsable des altérations, la conversion ou la fabrication finale pour confirmer le <b>type de véhicule</b> et sa <b>date de fabrication finale</b> .  Ce fabricant figure aussi dans les sections <a href="#">5.2 - Autocaravanes classe B</a> , <a href="#">5.6 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre)</a> et <a href="#">6.0 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires)</a>
<b>MOBILITY SVM, LLC</b>	2013 À 2016 modèles Chevrolet 1500 Silverado  2013 À 2016 modèles GMC 1500 Sierra	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules modifiés pour les personnes handicapées (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>2015 ET 2016 modèles Chevrolet Suburban</p> <p>2015 ET 2016 modèles GMC Yukon XL</p> <p>Opérant anciennement sous le nom de GOSHICHI</p> <p>Voir GOSHICHI pour modèles antérieurs à 2013</p>		<p>fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p>
<b>MOBILITY VENTURES LLC</b>	<p>Les véhicules de Mobility Ventures LLC sont énumérés sous la <b>section 5.4</b> (Véhicules de tourisme à usages multiples (MPV) fabriqués après le 1er Septembre, 2007)</p>	Voir la section 5.4	<p>Voir la <b>section 5.4</b> pour admissibilité.</p> <p>Les véhicules accessibles aux fauteuils roulants fabriqués par Mobility Ventures LLC ne sont pas considérés comme des véhicules modifiés ou convertis. La déclaration du fabricant de l'étiquette de conformité montrera un seul fabricant (Mobility Ventures LLC) et le type de véhicule affichera une abréviation « MPV ».</p>
<b>NOR-CAL VANS / NOR-CAL MOBILITY INC.</b>	<p>2004 À 2010 Camionnettes Ford pleine longueur adaptés pour fauteuils roulants avec plancher abaissé de 6 ou 9 pouces sur châssis E-150 avec PNBV de 8600 kg, châssis E-250 RV ou châssis E-350 Club Wagon. [SIE]</p>	Tous les autres modèles adaptés	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>STARCRAFT AUTOMOTIVE GROUP, INC.</b>	<p>2003 À 2012 modèles de fourgons accessibles par fauteuil roulant avec un plancher surbaissé pour entrée latérale sur Chevrolet Venture ou Pontiac Transport.</p>	Tous les autres modèles adaptés	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>TOYOTA</b>	<p>2017 Modèle Sienna équipé de Siège d'accès automatique installé par le fabricant Toyota</p>	Tous les autres modèles Toyota adaptés avec Siège d'accès automatique sont inadmissibles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Toyota. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec service à la clientèle de Toyota Motor Sales U.S.A au 1-800-331-4331 (service disponible en Anglais seulement).</p>
<b>VANTAGE MOBILITY INTERNATIONAL (VMI)</b>	<p>2005 À 2016 véhicules adaptés fabriqués sur mini-fourgonettes Caravan et Town &amp; Country de Dodge/Chrysler (voir notes). Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2005 À 2016 véhicules adaptés fabriqués sur mini-fourgonettes Odyssey de Honda et Sienna de Toyota (voir notes). Si fabriqués</p>	Tous les autres modèles adaptés	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Véhicules modifiés pour les personnes handicapées (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).		

Tous les autres véhicules modifiés pour les personnes handicapées qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si ils ne sont désormais plus réglementés pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

**SECTION 5 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre)**

Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur sur mesure, fenêtres panoramiques, plate-forme de camion sur mesure, conversion 4 roues motrices, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>928926 ONTARIO INC. (SIGNATURE CONVERSIONS)</b>	2003 ET 2004 Tous les modèles de fourgonnettes converties en fourgonnettes de voyage.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
<b>CENTURION</b>	2003 À 2006 Tous les modèles de fourgonnettes converties  La compagnie Centurion a fait l'acquisition de Starcraft Corporation en 2001. En conséquence, certains modèles peuvent être marqués comme des conversions Starcraft. Consultez l'étiquette de conformité pour plus de certitude.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
<b>CLASSIC VAN CONVERSION &amp; ACCESSORIES</b>	2003 À 2012 Tous les modèles de fourgonnettes converties. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	All other models	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>COACHMEN INDUSTRIES, INC.</b>	2003 À 2009 Tous les modèles de fourgonnettes converties. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.



LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>DIAMOND COACH CORPORATION</b>	Modèles 2018 Nugget, options Para-Transit ou All-Passenger, tous deux construits sur Ford Transit	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ECLIPSE SPECIALTY VEHICLES</b>	2003 À 2009 modèles sur fourgonnette Dodge Caravan seulement. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>ELK AUTOMOTIVE INC. (ELK ENTERPRISES)</b>	2003 À 2009 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	All other models	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>EXPLORER VAN CO.</b>	2003 À 2018 Tous les modèles de fourgonnettes converties. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>FARBER SPECIALTY VEHICLES, INC.</b>	Modèles 2016 À 2018 sur Ford Transit 150 to 350 LR/HR/HD et Sprinter 2500/3500 LR/HR	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
<b>FIRST CLASS CUSTOMS INC.</b>	2013 À 2017 Fourgonnettes (VTUM) de luxe sur châssis Sprinter 2500 avec toit élevé étendu, PNBV jusqu'à 8 550 lbs  2013 À 2017 Fourgonnettes (VTUM) de luxe sur châssis Sprinter 3500 avec toit élevé étendu, PNBV jusqu'à 9 900 lbs  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  <b>Se référer à l'étiquette de conformité</b> apposée par le fabricant responsable des altérations, la conversion ou la fabrication finale pour confirmer le <b>type de véhicule</b> et sa <b>date de fabrication finale</b> .  IMPORTANT : Si le nombre désigné total de places assises est de 11 ou plus (incluant le conducteur), vous devez consulter la <a href="#">section 6: Autobus</a>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 5 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			(à l'exception des autobus scolaires) afin de déterminer si un véhicule est admissible.
<b>FLAGSHIP, INC. dba TUSCANY</b>	Tous le modèles Ford, Shelby F150 surélevés 3.5 pouces  Tous le modèles Ford F150, FTX, Black Ops et Tonka surélevés 6 pouces	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MARK III INDUSTRIES</b>	2003 À 2006 Tous les modèles de fourgonnettes converties	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
<b>MIDWEST AUTOMOTIVE DESIGNS INC.</b>	2006 À 2018 modèles de fourgonnettes Sprinter. Si fabriqué après 1 septembre 2007, voir note [SIE]  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Un <b>Système d'Immobilisation Électronique</b> est obligatoire pour tout véhicule fabriqué après le 1er septembre 2007. Veuillez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" pour de plus amples renseignements.  <b>Se référer à l'étiquette de conformité</b> apposée par le fabricant responsable des altérations, la conversion ou la fabrication finale pour confirmer le <b>type de véhicule</b> et sa <b>date de fabrication finale</b> .  IMPORTANT : Si le nombre désigné total de places assises est de 11 ou plus (incluant le conducteur), vous devez consulter la <a href="#">section 6: Autobus (à l'exception des autobus scolaires)</a> afin de déterminer si un véhicule est admissible.  Ce fabricant figure aussi dans les sections <a href="#">5.2 - Autocaravanes classe B</a> et <a href="#">5.5 - Véhicules modifiés pour les personnes handicapées</a>
<b>QUIGLEY MOTOR CO.</b>	Conversions quatre roues motrices (4x4) sur les modèles suivants :  2012 À 2018 Nissan -fourgonnettes à cargo NV-2500 et NV-3500 [SIE] -autobus (fourgonnette 11 passagers ou plus) NV-3500  2007 À 2018 GMC/Chevrolet -fourgonnettes à passagers ou à cargo G-2500 et G-3500 [SIE]	Véhicules équipés d'une conversion 4x4 de Quigley installée originalement sur un véhicule usagé.	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 5 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>-autobus (fourgonnette 11 passagers ou plus) G-2500 et G-3500 -châssis-cabine (véhicule incomplets) G-3500 et G-4500 [SIE si applicable]</p> <p>2007 À 2014 Ford -fourgonnettes à passagers ou à cargo E-150 [SIE] -fourgonnettes à cargo E-250 et E-350 [SIE] -autobus (fourgonnette 11 passagers ou plus) E-350</p> <p>2007 À 2018 châssis-cabine (véhicule incomplets) Ford E-350 et E-450 [SIE si applicable]</p> <p>2015 À 2018 Fourgonnettes à passagers ou cargo et autobus sur Ford Transit T-150, T-250, T-350, T-350 châssis-cabine ou châssis tronqué DRW</p> <p><b>S.V.P. lire toutes les notes</b></p>		<p><b>IMPORTANT :</b> Si le nombre désigné total de places assises est de 11 ou plus (incluant le conducteur), vous devez consulter la Section 6: Autobus (à l'exception des autobus scolaires) afin de déterminer si un véhicule est admissible.</p>
<b>REGENCY CONVERSIONS</b>	<p>2003 À 2012 Tous les modèles de fourgonnettes converties. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>WAG'N TAILS MOBILE CONVERSIONS dba MOBILE BUSINESS SOLUTIONS</b>	<p>2007 À 2016 modèles de classe B Ford E-350 et E-450 "Pet Pro Van"</p> <p>2007 À 2018 modèle de classe C "Pet Stylist Elite" sur châssis tronquée Ford E-450</p> <p>2015 À 2018 modèles de classe B Ford Transit "Dyna Groom"</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p>

**Tous les autres fourgonnettes et camions modifiés qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si ils ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).**

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires)**

Un autobus de classe C comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis et portera l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Un autobus de classe A n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

**Note:** Tous les autres autobus fabriqués après le 1er Janvier 1971 qui ne figurent pas dans la présente liste sont inadmissibles.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>AMERITRANS BUS INC.</b>	<p>Modèles de Août 2012 À 2016 construits sur châssis tronqué Ford F-350, PNBV jusqu'à 12 500 lbs</p> <p>Modèles de Août 2012 À 2016 construits sur châssis tronqué Ford F-450, PNBV jusqu'à 14 500 lbs</p> <p>Modèles 2012 À 2016 construits sur châssis tronqué Freightliner M2-106, PNBV jusqu'à 33 000 lbs</p> <p>Modèles 2013 À 2016 construits sur châssis tronqué Ford F-550, PNBV jusqu'à 19 500 lbs</p> <p>Modèles 2014 À 2016 construits sur châssis tronqué RAM 5500, PNBV jusqu'à 19 500 lbs</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>BATTISTI CUSTOMS, INC.</b>	<p>Modèles 2014 À 2017 sur châssis Sprinter 3500 de Mercedes, PBNV jusqu'à 11 030 lbs</p> <p>Pour les modèles 2018 et plus récents, voir FOREST RIVER INC.</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>BLUE BIRD BODY CO.</b>	<p>Tous les modèles allant jusqu'à l'année modèle 2020 (inclusivement) (<b>voir Notes 1 et 2</b>)</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<p>Tous les autres modèles</p> <p>Tous les autobus fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal brut est supérieur à 14 969 kg <b>qui ne sont pas équipés</b> d'un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a></p> <p>Note 1 : Pour les autobus fabriqués après le 1er Avril, 2007, des modifications telles que le lettrage, la configuration de sièges, ou autres peuvent être nécessaires et peuvent varier selon les modèles. Veuillez contacter un détaillant autorisé Blue Bird pour obtenir des renseignements concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises.</p> <p>Note 2 : Tous les autobus fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal brut est supérieur à 14 969 kg doivent être équipés avec un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136. <b>Ceux qui ne sont pas équipés avec un ESC conforme failliront l'inspection et seront déclarés inadmissibles.</b></p>
<b>CABLE CAR CLASSICS, INC.</b>	Modèles 2001 À 2012 de Trolley Golden Gate	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>CABOT COACH BUILDERS INC. dba Royale</b>	Voir ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER		Voir ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER
<b>CHAMPION BUS INC.</b>	Modèles 1991 À 2007 sur fourgonnette Tronquée Ford E-350, PNBV jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu trainé) Modèles 1991 À 2007 sur fourgonnette tronquée Ford E-450, pnbv jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu trainé) Modèles 1998 À 2001 sur châssis Navistar 3400 Modèles 1991 À 2018 sur châssis XBS de Freightliner Modèles 1991 À 2018 sur châssis M2 de Freightliner Modèles 1991 À 2017 sur châssis S2C de Freightliner Modèles 1991 À 2017 sur châssis MB65 de Freightliner Modèles 1996 À 2016 sur châssis Spartan Modèles 2002 À 2016 sur châssis Workhorse Modèles 2002 À 2018 sur châssis International 3200 (aussi connu sous la désignation châssis TC) Modèles 2013 À 2018 sur châssis International TerraStarr (aussi connu sous la désignation châssis UC) Modèles 2003 À 2018 sur châssis GMT 610 & GMT 560 Modèles 2008 À 2018 sur fourgonnette tronquée Ford E-350, PNBV jusqu'à 12 500 lbs (sans essieu trainé) Modèles 2008 À 2018 sur fourgonnette tronquée Ford E-450, PNBV jusqu'à 14 500 lbs (sans essieu trainé) Modèles 2011 À 2018 construits sur châssis Ford F-550, PNBV jusqu'à 19 500 lbs (sans essieu trainé) Modèles 2013 À 2018 construits sur châssis Ford F-560, PNBV jusqu'à 30 000 lbs (sans essieu trainé)	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Anciennement connu avant 1998 sous Champion Motor Coach
<b>CHRYSLER (DODGE)</b>	Autobus avec un maximum de 15 occupants	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>COLLINS BUS CORPORATION</b>	Modèles de Juin 1991 À 2012 de Savannah sur châssis GM Modèles de Juin 1991 À 2013 de Civitran et Diplomat sur châssis Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>COMMTRANS</b>	VOIR THE SULLY CORPORATION		
<b>CRAFTSMEN LIMOUSINE S/N JMRL SALES &amp; SERVICE, INC.</b>	Modèles 2000 À 2011 sur châssis Freightliner MB55 entre 24 à 30 passagers seulement. Modèles 2004 À 2011 sur châssis Ford F650, max. de 24 à 30 passagers. Modèles 2003 À 2011 sur châssis Freightliner XB et XC.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>DABRYAN COACH BUILDERS INC.</b>	2002 À 2005 limousines/autobus sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement. 2004 À 2006 limousines/autobus sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir aussi la Section 4: Limousines et véhicules funéraires.
<b>DAIMLER BUSES NORTH AMERICA</b>	Setra séries 400 Modèles de Mars 2002 À 2012 SLF 200 et CL	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>DAIMLER BUSES NORTH CAROLINA</b>	Modèles 2008 À 2012 fabriqués sur châssis Sprinter	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>DIAMOND COACH</b>	Modèles 1995 À 2000 de VIP et MB 200	Tous les autres	Voir la section des

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>CORPORATION</b>	Modèles 2006 À 2018 de:  -VIP, PS, IBD et PT 2000 sur châssis Ford et GM  -VIP, PS et IBD 2200 sur châssis Ford et GM  -VIP, PS et IBD 2500 sur châssis Ford et GM  -VIP, PS et IBD 2800 sur châssis Ford et GM  -VIP 2801 et 3201 sur châssis International  2016 À 2018 International IC Dura star 3200  Modèles 2018 Nugget, options Para-Transit ou All-Passenger, tous deux construits sur Ford Transit	modèles	<a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>DINA AUTOBUSES S.A.de C.V.</b>	Modèles 1996 À 2000 Viaggio 1000	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>DOUBLE "K" INC. pour TROLLEY ENTERPRISES INC.</b>	Modèles 1997 À 2012 Trolley Bus sur châssis du Freightliner XB20RDX	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>ELDORADO NATIONAL KANSAS</b>	Modèles de Août 1991 À 2016 de Aerotech & Hawk, Aero XT et Aerolite fabriqués sur châssis Ford  Modèles 1997 À 2016 Aero Elite sur châssis Navistar  Modèles 1998 À 2016 Aerotech sur châssis Chevrolet GM T600  Modèles 2013 À 2016 Krystal sur châssis Ford F550  Modèles 2013 À 2016 de série K2x sur châssis Ford E450	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>ELDORADO NATIONAL CALIFORNIA</b>	Modèles 1993 À 2014 Escort "FE" sur châssis Chevrolet P30 (Workhorse), longueurs de 20, 23 ou 25pi, pnbv jusqu'à 14 800 lbs Modèles 1993 À 2014 Escort "RE" sur châssis Eldorado National, longueurs de 29 ou 32pi, munis de freins à air, pnbv jusqu'à 22 500 lbs Modèles 1993 À 2014 Escort "RE-A" sur châssis Eldorado National, longueurs de 29, 32, 35 ou 37pi, munis de freins à air, pnbv jusqu'à 29 800 lbs Modèles 1993 À 2014 EZ-Rider sur châssis Eldorado National, longueurs de 30 ou 35pi, munis de freins à air, pnbv jusqu'à 24 000 lbs Modèles 1993 À 2014 "MST" sur châssis Freightliner MB-45 ou MB-55, longueurs de 24, 26, 28, 30 ou 32pi, munis de freins à air, pnbv jusqu'à 25 000 lbs Modèles 1993 À 2014 Squire sur châssis Oshkosh, pnbv jusqu'à 10 300 lbs Modèles 1993 À 2014 Transmark "RE" sur châssis Eldorado National, longueurs de 30 ou 33pi, munis de freins à air, pnbv jusqu'à 29 800 lbs	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>ELDORADO NATIONAL MICHIGAN</b>	1997 et modèles précédents de Elf sur châssis Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
<b>ELKHART COACH</b>	Modèles 2005 À 2019 ECI at ECII	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>EVOBUS GMBH STUTTGART GERMANY</b>	1196 À 2001 modèles S217 modèles 400 et S417 allant jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>EXECUTIVE COACH BUILDERS INC.</b>	1996 À 2006 limousines sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement  Modèles 1997 À 2014 de limousines Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)  2002 À 2005 limousines sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement  2004 À 2014 Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)  2007 À 2012 Expeditions, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)  2007 À 2011 limousines sur Lincoln Town Cars, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)  Modèles 2009 À 2014 d'autobus limousine fabriqué sur châssis Ford F450, F550 et F650  Lincoln MKT 2013 À 2017 avec 44 pouces, de 70 à 80 pouces inclusivement ou 120 pouces d'extension d'empattement	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  N.B. : Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir la <a href="#">Section 4: Limousines et véhicules funéraires</a> .
<b>FEDERAL COACH</b>	Modèles 2008 À 2013 de Spirit sur châssis Ford E-350 (max. PNBV 12 500 lbs) et E-450 (max. PNBV 14 500 lbs) Modèles 2008 À 2013 Premier sur châssis Freightliner M2 106 (max. PNBV 29,500 lbs)	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>FIRST CLASS CUSTOMS INC.</b>	Autobus de luxe sur châssis Sprinter 3500 avec toit élevé étendu, PNBV jusqu'à 11 030 lbs  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  <b>Se référer à l'étiquette de conformité</b> apposée par le fabricant responsable des altérations, la conversion ou la fabrication finale pour confirmer le <b>type de véhicule</b> et sa <b>date de fabrication finale</b> .  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir section <a href="#">5.6 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre)</a>
<b>FORD MOTOR COMPANY</b>	Autobus avec un maximum de 15 occupants	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>FOREST RIVER INC.</b>	Liste des marques admissibles :  BATTISTI modèles 2018 ET 2019		

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>Pour les modèles BATTISTI CUSTOMS INC. d'années antérieures à 2018, voir les informations du fabricant ailleurs sur cette liste</p> <p>ELKHART COACH voir les informations du fabricant ailleurs sur cette liste</p> <p>FEDERAL COACH voir les informations du fabricant ailleurs sur cette liste</p> <p>GLAVAL BUS voir les informations du fabricant ailleurs sur cette liste</p> <p>STARCRAFT BUS voir les informations du fabricant ailleurs sur cette liste</p>		
<b>FLXIBLE BUS (GRUMMAN FLXIBLE CORPORATION)</b>	1979 À 1983 de Modèles #870	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GENERAL COACH, AMERICA INC.</b>	<p>Modèles 1991 À 2007 sur fourgonnette Tronquée Ford E350, PNBV jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné)</p> <p>Modèles 1991 À 2007 sur fourgonnette Tronquée Ford E450, PNBV jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné)</p> <p>Modèles 1991 À 2017 sur châssis Freightliner</p> <p>Modèles 1996 À 2016 sur châssis Spartan</p> <p>Modèles 1998 À 2001 sur châssis Navistar 3400</p> <p>Modèles 2002 À 2016 sur châssis Workhorse</p> <p>Modèles 2002 À 2017 sur châssis International 3200 (aussi connu sous la désignation châssis HC)</p> <p>Modèles 2003 À 2017 sur châssis GMT 610 et GMT 560</p> <p>Modèles 2008 À 2017 sur fourgonnette tronquée Ford E350, PNBV jusqu'à 12 500 lbs (sans essieu traîné)</p> <p>Modèles 2008 À 2017 sur fourgonnette tronquée Ford E450, PNBV jusqu'à 14 500 lbs (sans essieu traîné)</p> <p>Modèles 2011 À 2017 sur sur châssis Ford F550, PNBV jusqu'à 19 500 lbs (sans essieu traîné)</p> <p>Modèles 2013 À 2017 sur sur châssis Ford F650, PNBV jusqu'à 30 000 lbs (sans essieu traîné)</p> <p>Modèles 2013 À 2017 sur châssis International TerraStar (aussi connu sous la désignation châssis AC)</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GENERAL MOTORS CORPORATION</b>	Autobus avec un maximum de 15 occupants GMC Newlook fabriqués au Canada GMC Classic fabriqués au Canada	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GLAVAL BUS</b>	<p>Modèles Apollo 2012 À 2019</p> <p>Modèles Concorde &amp; Concorde II 2006 À 2019</p> <p>Modèles EnTourage 2010 À 2019</p> <p>Modèles Legacy 2012 À 2019</p> <p>Modèles Primetime 2004 À 2019</p> <p>Modèles Sport 2006 À 2019</p> <p>Modèles Synergy 2006 À 2019</p> <p>Modèles Titan, Titan II &amp; Titan II LF 2006 À 2019</p> <p>Modèles Universal 2004 À 2019</p>	<p>Tous les modèles Easy On</p> <p>Tout les autres modèles</p>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .



LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>GOSHEN COACH</b>	Autobus 1992 À 2014 sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière simples, pnbv maximum 9,600 lbs (sans essieu traîné) Autobus 1992 À 2014 sur châssis tronqué Ford E550 à roues arrière jumelées (sans essieu traîné) Modèles 1992 À 2007 sur fourgonnette Tronquée Ford E350, PNBV jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné) Modèles 1992 À 2007 sur fourgonnette Tronquée Ford E450, PNBV jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné) Autobus 2001 À 2018 sur châssis tronqué Chevrolet 3500. pnbv maximum 12,300 lbs Autobus 1997 À 2014 sur châssis Freightliner MB55 et châssis MB45 Autobus 1997 À 2018 sur châssis GM Autobus 1998 À 2014 sur châssis Spartan Autobus 1999 À 2014 sur châssis Workhorse Autobus 2001 À 2014 "3200 et 3400" sur châssis International Truck and Engine Corporation (Navistar) Modèles 2008 À 2018 sur fourgonnette tronquée Ford E350, PNBV jusqu'à 12 500 lbs (sans essieu traîné) Modèles 2008 À 2018 sur fourgonnette tronquée Ford E450, PNBV jusqu'à 14 500 lbs (sans essieu traîné) Modèles 2009 À 2018 de modèles (aussi connu sous la désignation G-Force) Wolverine sur châssis F450, F550 et F650 Modèles 2010 À 2014 d'autobus CGII Connection Series construits à partir de châssis Ford E350/450	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>GRECH MOTORS LLC</b>	Modèles 2012 À 2018	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>HEMPHILL BROTHERS COACH COMPANY</b>	Modèles jusqu'à 2013 fabriqués sur châssis Prevost	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>IC BUS, LLC</b>	2004 À 2010 modèles FE 2005 À 2010 modèles BE 2009 À 2019 modèles CE 2004 À 2019 modèles RE <b>Veillez lire toutes les notes</b> Anciennement connu sous le nom de IC Corporation	Tous les autres modèles  Tous les autobus fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal brut est supérieur à 14 969 kg <b>qui ne sont pas équipés</b> d'un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>  Note 1 : Pour autobus fabriqués après le 1er Avril 2007, des modifications telles qu'au lettrage et l'étiquetage, la configuration de sièges, les sorties d'urgences ou aux dispositifs d'ancrage de siège pour enfant peuvent être nécessaires et peuvent varier selon les modèles. Veuillez contacter un détaillant autorisé IC Bus pour obtenir des renseignements concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises.  Note 2 : Tous les autobus fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal brut est supérieur à 14 969 kg doivent être équipés avec un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136. <b>Ceux qui ne sont pas équipés avec un ESC conforme</b>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			failliront l'inspection et seront déclarés inadmissibles.
<b>KRYSTAL ENTERPRISES INC. (KRYSTAL KOACH INC.)</b>	<p>Modèles 1998 À 2012 sur châssis tronqué Ford F450</p> <p>Modèles 1999 À 2012 sur châssis tronqué Ford E450 et de Ford F550</p> <p>Limousines/autobus 2002 À 2005 sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement.</p> <p>Modèles 2000 À 2012 sur châssis International</p> <p>Modèles 2003 À 2012 d'autobus Ford E-550 modèle 32</p> <p>Modèles 2005 À 2012 d'autobus (sauf les autobus scolaires), fabriqués à partir d'une fourgonnette Ford F550 à roues arrière jumelées, PNBV jusqu'à 8618 kg / 19 000 lbs (sans essieu trainé).</p> <p>Limousines/autobus 2004 À 2012 sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines/Autobus 2007 ET 2008 Expedition, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir Section 4: Limousines et véhicules funéraires.</p>
<b>LCW AUTOMOTIVE CORP</b>	<p>Modèles 1996 À 2012 de limousines et autobus sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Modèles 1996 À 2012 de limousines et autobus sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Modèles 2002 À 2012 de limousines et autobus sur Ford Excursion, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>Limousines et autobus 2004 À 2011 Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir Section 4: Limousines et véhicules funéraires.</p>
<b>METROTRANS CORPORATION</b>	<p>Modèles Mai 1992 À 1999 de Classic fabriqués sur châssis Ford</p> <p>Modèles 1996 À 1999 de modèles Eurotrans sur châssis Spartan</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MERCEDES-BENZ</b>	<p>Voir la note # au sujet de véhicules de récupération</p> <p>Modèles 2010 À 2017 de fourgonnettes Sprinter avec un maximum de 12 occupants</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>s'appliquer. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.</p> <p>Veillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.</p>
<b>MIDWEST AUTOMOTIVE DESIGNS INC.</b>	<p>Autobus de luxe et navettes modèles 2009 À 2018 fabriqués sur châssis Sprinter</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	Tous les autres modèles d'autobus	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p><b>Se référer à l'étiquette de conformité</b> apposée par le fabricant responsable des altérations, la conversion ou la fabrication finale pour confirmer le <b>type de véhicule</b> et sa <b>date de fabrication finale</b>.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir section <a href="#">5.6 - Fourgonnettes et camions modifiés (voyage ou autre)</a></p> <p>Ce fabricant figure aussi dans les sections <a href="#">5.2 Autocaravanes classe B</a> et <a href="#">5.5 Véhicules modifiés pour les personnes handicapées</a></p>
<b>MOLLY CORPORATION</b>	Modèles 1999 À 2012 de Molly Trolley sur châssis Ford F-53	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MOTOR COACH INDUSTRIES (MCI)</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2012	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>L'étiquette de conformité (ou autre documentation) doit clairement indiquer la compagnie Motor Coach Industries (ou MCI) comme étant le fabricant.</p>
<b>NISSAN</b>	2012 À 2017 Nissan NV 3500	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins (incluant le conducteur), voir les sections 5.3 ou 5.4 pour véhicules</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			de tourisme à usages multiples
<b>NEW FLYER INDUSTRIES</b>	Tous les modèles allant jusqu'à l'année modèle 2012		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>NOVA BUS</b>	Voir VOLVO GROUP CANADA INC.		
<b>ONTARIO BUS INDUSTRIES INC. (BUS INDUSTRIES OF AMERICA)</b>	Tous les modèles allant jusqu'à l'année modèle 2012 (inclusivement)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ORION BUS INDUSTRIES INC.</b>	Modèles de l'année 1995 À 2012 Tous les autobus Orion VII jusqu'à l'année modèle 2012 avec le système de ceinture de sécurité à 2 points	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>PREVOST</b>	Voir VOLVO GROUP CANADA INC.		
<b>QUIGLEY MOTOR CO.</b>	Conversions quatre roues motrices (4x4) sur les modèles suivants :  2012 À 2018 Autobus (fourgonnette 11 passagers ou plus) Nissan NV-3500  2007 À 2018 Autobus (fourgonnette 11 passagers ou plus) sur châssis GMC/Chevrolet G-2500, G-3500 et G-4500  2007 À 2014 Autobus (fourgonnette 11 passagers ou plus) sur châssis Ford E-350 et E-450  2007 À 2018 châssis-cabine (véhicule incomplets) Ford E-350 et E-450  2015 TO 2018 Autobus (fourgonnette 11 passagers ou plus) Ford Transit T-150, T-250, T-350, T-350 châssis-cabine ou châssis tronqué DRW	Véhicules équipés d'une conversion 4x4 de Quigley installée originalement sur un véhicule usagé.	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  Pour fourgonnettes familiale (10 passagers ou moins), se référer à la Section 5.4 (véhicules de tourisme à usages multiples dont le PNVB est moins de 4 536 KG fabriqués AVANT le 1 septembre 2007)  Se référer à la Section 12 pour les fourgonnettes utilitaires (cargo) dont le PNBV est inférieur à 4 636 KG, fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.
<b>ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER</b>	Autobus limousines ou autobus de navette 2007 À 2015, tous deux construits sur châssis Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement.  Autobus limousines ou autobus de navette 2007 À 2018, tous deux construits sur châssis Sprinter.  Autobus limousine ou de navette 2015 À 2018, tous deux construits sur châssis Ford Transit.	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir <a href="#">Section 4: Limousines et véhicules funéraires</a> .
<b>SETRA</b>	Tous les modèles séries 200 jusqu'à l'année modèle 2012 (inclusivement)	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>SONIC ENGINEERING LTD.</b>	Modèles Trolley bus allant jusqu'à l'année modèle 2012 (inclusivement)	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>STALLION BUS INDUSTRIES</b>	2007 À 2014 Stallion Modèles 900  2010 À 2014 Stallion Modèles 800	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>STARCRAFT BUS</b>	<p>Modèles 2005 À 2018 Starquest et Allstar sur châssis GM G3500, PNBV jusqu'à 12 300 lbs</p> <p>Modèles 2005 à 2018 Starquest et Allstar sur châssis GM G4500, PNBV jusqu'à 14 200 lbs</p> <p>Modèles 2005 À 2018 Allstar, Allstar MVP, Xpress, Starlite, Starquest et Ultrastar sur châssis Ford E-350, PNBV jusqu'à 12 500 lbs</p> <p>Modèles 2005 À 2018 Allstar, Allstar MVP, Xpress, Starlite, Starquest et Ultrastar sur châssis Ford E-450, PNBV jusqu'à 14 500 lbs</p> <p>Modèles 2005 À 2018 XLT sur châssis GM C4500, PNBV jusqu'à 17 500 lbs</p> <p>Modèles 2005 À 2018 XLT sur châssis GM C5500, PNBV jusqu'à 26 500 lbs</p> <p>Modèles 2005 À 2018 XLT sur châssis Ford F-650, PNBV jusqu'à 26 500 lbs</p> <p>Modèles 2002 À 2018 XLT sur Freightliner FB-65, PNBV jusqu'à 26 500 lbs</p> <p>Modèles 2005 À 2018 XLT sur châssis International TC 3200 et 3400, PNBV jusqu'à 30 000 lbs</p> <p>Modèles 2011 À 2018 Allstar XL sur châssis Ford F-550, PNBV jusqu'à 19 500 lbs</p> <p>Modèles 2011 À 2018 Allstar XL sur châssis International UC, PNBV jusqu'à 19 500 lbs</p> <p>Modèles 2011 À 2018 Allstar XL sur châssis International TC 3200 et 3400, PNBV jusqu'à 30 000 lbs</p> <p>Modèles 2015 À 2018 Startlite sur châssis Ford Transit 350HD, PNBV jusqu'à 10 360 lbs</p> <p>Modèles 2015 À 2018 Senator II HD sur châssis Ford E-450, PNBV jusqu'à 15 500 lbs</p> <p>Modèles 2015 À 2018 Senator II HD sur châssis Ford E-550, PNBV jusqu'à 19 500 lbs</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>STARCRAFT AUTOMOTIVE GROUP, INC.</b>	<p>2000 ET 2001 autobus adaptés, PNVB de plus de 10 000 lbs, sur châssis Ford (plancher surbaissé Elf)</p> <p>2000 ET 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière jumelées, PNBV maximum 11 500 lbs (sans essieu porteur)</p> <p>2000 ET 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E450 à roues arrière jumelées, PNBV maximum 14 050 lb (sans essieu porteur)</p> <p>Autobus 2001 sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné)</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>SUPREME CORPORATION</b>	<p>Modèles de Avril 1991 À 2012 de Startrans et Senator sur châssis Ford</p> <p>Autobus 2000 À 2012 sur châssis Freightliner faits sur commande</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Autobus 2003 sur châssis tronqué GMC à roues arrière jumelées, pnbv maximum 12 300 lbs Modèles 2010 À 2012 "E-Lo" sur châssis Ford E-450		
<b>TERRA TRANSIT</b>	Modèles Terra Transit-1 1996 À 2001 sur châssis Ford  Voir aussi TURTLE TOP pour modèles 2001 et plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TURTLE TOP</b>	Modèles 2004 À 2018 sur châssis Ford E450 Modèles 2004 sur châssis Ford E550 Modèles 2005 TO 2018 sur châssis GM C3500 Modèles 2005 À 2013 sur châssis GM C4500 et C5500 Modèles Limo Coach 2005 À 2018 sur châssis Ford E450 Modèles Odyssey XL et XL MPV 2005 À 2013 sur châssis GM C4500 et C5500 Modèles Odyssey MPV 2005 À 2018 sur châssis Ford E450 ou GM G4500 DWR Modèles Terra Transport 2005 À 2013 sur châssis GM C3500 DRW Modèles Van Terra et Van Terra MPV 2005 À 2018 sur châssis Ford E350 ou GM C3500 Modèles 2010 À 2018 sur châssis GM G4500 Modèles 2010 À 2018 sur châssis Freightliner M2 Modèles 2015 À 2018 sur châssis Freightliner S2C Modèles 2009 À 2018 sur châssis Ford F550 Modèles 2014 À 2018 sur châssis Ford F650 Modèles 2015 À 2018 sur châssis Ford Transit  Voir aussi TERRA TRANSIT pour modèles 2001 et d'années précédents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>THE SULLY CORPORATION</b>	Modèles 1998 À 2012 de Commtrans sur châssis Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TIFFANY COACHWORKS</b>	Limousine/autobus 1997 À 2011 sur Lincoln, max. 120" d'extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousine/autobus 2002 À 2005 sur Ford Excursion, max. 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousine/autobus 2002 À 2014 sur Lincoln Navigator jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousine/autobus 2002 À 2012 sur Ford Expedition jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). Limousine/autobus 2008 À 2017 sur Ford E450, F550 et F650 jusqu'à 260" d'extension d'empattement. [SIE] (voir notes). Limousine/autobus 2013 À 2017 sur Lincoln MKT jusqu'à 120" d'extension d'empattement. [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir Section 4: Limousines et véhicules funéraires.
<b>THOMAS BUILT BUSES, INC. (THOMAS BUS OR THOMAS BUILT)</b>	Tous les modèles allant jusqu'à l'année modèle 2012		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>THOMAS DENNIS CO. LLC.</b>	2000 À 2002 modèles SLF 200 et CL	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>THOMPSON COACH</b>	Modèles 2007 À 2012 de "Classe A"	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

### SECTION 6 - Autobus (à l'exception des autobus scolaires) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>TRANSPORTATION MANUFACTURING CORP. (TMC Corporation)</b>	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 1995	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité (ou autre documentation) doit clairement indiquer la compagnie Transportation Manufacturing Corporation (ou TMC) comme étant le fabricant.
<b>U.S. BUS</b>	1996 À 2002 modèles Sturdy bus sur châssis Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>VAN HOOL</b>	Modèles 1996 ET 1997 de T840, T845 Modèles 1996 À 1998 de T845S Modèles 1997 À 1999 de T940, T945 Modèles 1998 À 2014 de T2140, T2145 Modèles 2000 À 2014 de C2045 Modèles 2009 À 2017 de A300L Modèles 2008 À 2018 de TD925 Modèles 2015 À 2018 de CX35 Modèles 2013 À 2018 de CX45 Modèles 2013 À 2018 de TX40, TX45 Modèles 2015 À 2018 de TDX25	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>VOLVO GROUP CANADA, INC.</b>	Inclut les marques d'autobus Volvo, Nova Bus et Prevost.  Tous les modèles allant jusqu'à l'année modèle 2018 (inclusivement)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>VULCAN COACH CORPORATION</b>	Modèles 1999 À 2010 sur châssis Prevost	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

Tous les autres autobus fabriqués après le 1er Janvier 1971 qui ne figurent pas dans la présente liste sont inadmissibles.

### SECTION 7 - Autobus scolaires

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>AUTOBUS GIRARDIN INC.</b>	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>BLUE BIRD BODY CO.</b>	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007  Modèles fabriqués après le 1er Avril 2007 allant jusqu'à l'année modèle 2020 (inclusivement) ( <b>voir Notes 1 et 2</b> )  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles  Tous les autobus scolaires fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Note 1 : Des modifications, telles que le lettrage, la configuration de sièges, ou autres peuvent être nécessaires et peuvent varier selon les modèles. Veuillez contacter un détaillant autorisé Blue Bird pour obtenir des

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 7 - Autobus scolaires (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		brut est supérieur à 14 969 kg <b>qui ne sont pas équipés</b> d'un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	renseignements concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises.  Note 2: Tous les autobus scolaires fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal brut est supérieur à 14 969 kg doivent être équipés avec un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136. <b>Ceux qui ne sont pas équipés avec un ESC conforme failliront l'inspection et seront déclarés inadmissibles.</b>
IC BUS, LLC	2004 À 2010 modèles FE  2005 À 2014 modèles BE  2011 À 2014 modèles AE  2004 À 2019 modèles CE  2004 À 2019 modèles RE  <b>Veillez lire toutes les notes</b>  Anciennement connu sous le nom de IC Corporation	Tous les autres modèles  Tous les autobus scolaires fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal brut est supérieur à 14 969 kg <b>qui ne sont pas équipés</b> d'un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>  Note 1 : Pour autobus scolaire fabriqués après le 1er Avril 2007, des modifications telles qu'au lettrage et l'étiquetage, la configuration de sièges, les sorties d'urgences ou aux dispositifs d'ancrage de siège pour enfant peuvent être nécessaires et peuvent varier selon les modèles. Veuillez contacter un détaillant autorisé IC Bus pour obtenir des renseignements concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises.  Note 2: Tous les autobus scolaires fabriqués à compter du 24 juin 2018 dont le poids nominal brut est supérieur à 14 969 kg doivent être équipés avec un système de contrôle électronique de la stabilité (ESC) tel que requis par la NSVAC 136. <b>Ceux qui ne sont pas équipés avec un ESC conforme failliront l'inspection et seront déclarés inadmissibles.</b>
LES ENTREPRISES MICHEL CORBEIL	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
THOMAS BUILT BUSES LTD.	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007  Modèles fabriqués après le 1er Avril 2007 jusqu'à l'année modèle 2014 ( <b>voir Note-1</b> )		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Note-1: Des modifications sont nécessaires pour accueillir la quantité appropriée d'ensembles siège munis de dispositifs d'ancrage de siège pour enfant (ancrages universels inférieurs et



LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

### SECTION 7 - Autobus scolaires (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			l'attache supérieur) et peuvent varier selon les modèles. Veuillez contacter un détaillant autorisé Thomas Built Buses pour obtenir des renseignements concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises.

Tous les autres autobus scolaires fabriqués après le 1er Janvier 1971 qui ne figurent pas dans la présente liste sont inadmissibles.

### SECTION 8 - Motocyclettes

Incluant les motocyclettes, tricycles à moteur et motocyclettes à vitesse limitée (mobylettes et scooters).

Veuillez vous référer à la Section 9.0 (Motocyclettes à usage restreint) pour les motocyclettes hors route et le véhicules tout terrain (VTT).

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>APRILIA SPA</b>	2003 Aprilia RST Futura 2003 Coponord 1000, SR50 (LSM) 2004 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>BMW</b>	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC. (BRP)</b>	2008 et plus récents Can-Am Spyder Roadster	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>BOSS HOSS CYCLE INC.</b>	Tous les modèles à l'exception de tricycles à moteur fabriqués APRÈS février 2003.	Février 2003 et modèles plus récents de tricycles à moteur sont <b>INADMISSIBLE</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>BUELL</b>	2003 À 2010 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>CHONGQING ZONGSHEN GROUP</b>	2015 et modèles plus récents  Incluant; 2015 RX3 2016 RX3 2016 RC3 2016 TT250	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>DERBI</b>	2003 Modèles GP1, Atlantis, Boulevard, GPR de Derbi 2004 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>DUCATI</b>	2003 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>EVT TECH</b>	2003 À 2006 Modèles EVT 168 & EVT 4000E, LSM	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 8 - Motocyclettes (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>GOVECS POLAND</b> Sp. z.o.o.	2013 À 2017 Motocyclette à vitesse limitée (scooter) modèles ;  GO! S1.5 GO! S2.5 GO! S2.5+ GO! S2.6 GO! S2.6+ GO! T1.5 GO! T2.5 GO! T2.6	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>HARLEY DAVIDSON</b>	Voir la note # au sujet de véhicules de récupération  Motocyclette à deux roués : - Tous les modèles  Motocyclette à trois roues (tricycle à moteur) : - Tri-Glide 2009 À 2017 - Street Glide 2010 ET 2011 - Freewheeler 2015 À 2017  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  <u>La plupart des modèles NÉCESSITENT</u> des modifications pour satisfaire aux normes canadiennes. Les modifications peuvent inclure, aile (garde-boue), feux arrière et indicateur de vitesse/odomètre.  Pour inspection fédérale, le Registraire vérifiera les items suivants :  - <b>Indicateur de vitesse</b> : doit être conforme aux normes canadiennes et calibré en kilomètres par heure, ou kilomètres par heure et miles par heure.  - <b>Système d'échappement</b> : doit avoir en permanente une étiquette lisible, ou une marque (tampon) indiquant conformité à la réglementation de l'EPA de 80 dB (A)  - <b>Éclairage</b> : doit être conforme aux normes canadiennes.  Un importateur doit aussi démontrer que le véhicule ne fait pas objet de rappel(s).  #: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.
<b>HONDA</b>	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>INDIAN MOTORCYCLE COMPANY</b>	2003 Tous les modèles 2009 Chief Standard 2009 Chief Deluxe 2009 À 2011 Chief Roadmaster	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 8 - Motocyclettes (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2009 À 2011 Chief Vintage 2010 Chief Bomber 2010 ET 2011 Chief Classic 2010 ET 2011 Chief Dark Horse 2011 Chief Blackhawk 2011 Chief Blackhawk Dark Tous les modèles 2012 et plus récents fabriqués par Polaris		
<b>IRBIT MOTORCYCLE PLANT (URAL MOTORCYCLES)</b>	2007 À 2017 modèle IMZ-8-1026, modèle IMZ-8-1036 et modèle IMZ-8-1037	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>KAWASAKI</b>	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>KTM</b>	2003 Modèles 640 LC4 SUPERMOTO, 640 LC4 ADVENTURE, 640 LC4 ENDURO et 640 DUKE.  2004 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE, 950 ADVENTURE (LC8) et 950 ADVENTURE S (LC8)  2005 ET 2006 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE (LC4), 950 ADVENTURE (LC8) et 950 ADVENTURE S (LC8)  2006 Modèles 950 SUPERMOTO (LC8)  2007 et modèles plus récents  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Pour inspection fédérale, le Registraire vérifiera les items suivants :  - <b>Indicateur de vitesse</b> : doit être conforme aux normes canadiennes et calibré en kilomètres par heure, ou kilomètres par heure et miles par heure.  - <b>Système d'échappement</b> : doit avoir en permanente une étiquette lisible, ou une marque (tampon) indiquant conformité à la réglementation de l'EPA de 80 dB (A)  - <b>Éclairage</b> : doit être conforme aux normes canadiennes.  Un importateur doit aussi démontrer que le véhicule ne fait pas objet de rappel(s).
<b>MOTO GUZZI</b>	2003 Modèles V11 sport, Le Mans, California Stone, California Special sport, California EV. 2004 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MV AGUSTA MOTOR SPA</b>	2010 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>OLD SCHOOL MOTORCYCLE COMPANY</b>	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>PIAGGIO &amp; C.S.P.A.</b>	2003 et modèles plus récents (incluant les modèles VESPA)	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>PLOT USA, INC., dba ZERO ENGINEERING</b>	Les modèles 2015 À 2018 suivants : Type 5 Type 6	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 8 - Motocyclettes (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Type 9 EVO Type 9 Shovel  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>  Ne pas confondre ce fabricant avec ZERO MOTORCYCLES INC.		<p>À noter que certains modèles peuvent nécessiter l'ajout de réflecteurs réfléchissants sur les côtés avant et arrière afin de se conformer à l'importation.</p> <p>À noter que le fabricant offre des indicateurs de vitesse disponibles soit en milles/heure ou en kilomètres/heure. Les motos doivent être munies d'un compteur de vitesse km/h afin de se conformer à l'importation.</p>
<b>POLARIS INDUSTRIES INC.</b>	Tous les modèles de motocyclettes 2008 et modèles plus récents de tricycles à moteur (trois roues) Pit Boss (Polaris)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>SANYANG INDUSTRY CO. LTD.</b>	2013 ET 2014 Modèles SYMBA 100, HD 200, CITYCOM 300i, MIO 50 et WOLF CLASSIC 150	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>SUZUKI</b>	Voir la note # au sujet de véhicules de récupération  Tous les modèles		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p><u>La plupart des modèles NÉCESSITENT</u> des modifications pour satisfaire aux normes canadiennes. Les modifications peuvent inclure, aile (garde-boue), feux arrière et indicateur de vitesse/odomètre.</p> <p>Pour inspection fédérale, le Registraire vérifiera les items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Indicateur de vitesse</b> : doit être conforme aux normes canadiennes et calibré en kilomètres par heure, ou kilomètres par heure et miles par heure.</li> <li>- <b>Système d'échappement</b> : doit avoir en permanente une étiquette lisible, ou une marque (tampon) indiquant conformité à la réglementation de l'EPA de 80 dB (A)</li> <li>- <b>Éclairage</b>: doit être conforme aux normes canadiennes.</li> </ul> <p>Un importateur doit aussi</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

### SECTION 8 - Motocyclettes (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			démontrer que le véhicule ne fait pas objet de rappel(s).  Suzuki Canada a informé Transports Canada que toutes les modifications doivent être effectuées par un Centre de service autorisé Suzuki.
<b>TITAN MOTORCYCLES OF AMERICA</b>	2008 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TRIUMPH</b>	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>VICTORY MOTORCYCLES (Subsidiary of POLARIS)</b>	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>VESPA (PIAGGIO &amp; C.S.P.A.)</b>	2003 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>YAMAHA</b>	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>ZERO ENGINEERING</b>	Veuillez vous référer à  PLOT USA, INC., dba ZERO ENGINEERING		Ne pas confondre ce fabricant avec ZERO MOTORCYCLES INC.
<b>ZERO MOTORCYCLES INC.</b>	2010 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Ne pas confondre ce fabricant avec PLOT USA, INC., dba ZERO ENGINEERING.

Tous les autres motocyclettes, tricycles à moteur, mobylettes ou scooters qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si elles ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

### SECTION 9 - Motocyclettes à usage restreint

Inclue les motocyclettes hors route (MUR) et le véhicules tout terrain (VTT).

Veuillez vous référer à la Section 8.0 (Motocyclettes) pour les motocyclettes à vitesse limitée (mobylettes et scooters).

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ARCTIC CAT SALES INC.</b>	Tous les modèles de motocyclette à usage restreint (MUR) et véhicule tout terrain (VTT)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC. - BRP</b>	Tous les modèles de motocyclette à usage restreint (MUR) et véhicule tout terrain (VTT)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

### SECTION 9 - Motocyclettes à usage restreint (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
HONDA MOTOR CO. LTD.	Tous les modèles de motocyclette à usage restreint (MUR) et véhicule tout terrain (VTT)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES LTD.	Tous les modèles de motocyclette à usage restreint (MUR) et véhicule tout terrain (VTT)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
POLARIS INDUSTRIES INC.	Tous les modèles de motocyclette à usage restreint (MUR) et véhicule tout terrain (VTT)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
SUZUKI MOTOR CORPORATION	Tous les modèles de motocyclette à usage restreint (MUR) et véhicule tout terrain (VTT)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
YAMAHA MOTOR CO. LTD.	Tous les modèles de motocyclette à usage restreint (MUR) et véhicule tout terrain (VTT)		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

### SECTION 10 - Véhicules ambulanciers

Les véhicules ambulanciers sont des véhicules d'urgence conçus pour le transport de personnes requérant des soins médicaux. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur adapté, etc.

Les unités de type I sont fabriqués à partir d'un châssis-cabine sur lequel est monté un fourgon modulaire.

Les unités de type II sont fabriqués sur des fourgonnettes Ford, GM ou Chrysler, avec un Poids Nominal Brut du Véhicule (PNBV) de moins de 4536 kg, tel qu'indiqué sur l'étiquette de conformité.

Les unités de type III sont fabriqués à partir d'une fourgonnette tronquée sur laquelle est installé un fourgon modulaire.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED RESPONSE VEHICLES	2003 À 2014 modèles de Type I et III 2003 À 2014 modèles de Type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
BRAUN INDUSTRIES INCORPORATED	2003 À 2014 modèles de Type I et III	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
CRESTLINE COACH LTD.	2003 À 2014 modèles de Type I et III 2003 À 2014 modèles de Type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
DEMERS, MANUFACTURIER D'AMBULANCES INC. (ANCIENNEMENT PAUL DEMERS & FILS INC.)	2003 À 2015 Tous les modèles de Type I, Type II et Type III. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 10 - Véhicules ambulanciers (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>LES PLASTIQUES FLEXIBULB INC.</b>	2003 À 2014 modèles de Type I et III	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MALLEY INDUSTRIES INC.</b>	2003 À 2014 modèles de Type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MARQUE</b>	2003 À 2015 modèles de Type I et III  2003 À 2015 modèles de type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)  Voir aussi REV AMBULANCE GROUP ORLANDO pour modèles 2015 et plus récents	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>MCCOY MILLER</b>	2003 À 2015 modèles de Type I et III  2003 À 2015 modèles de type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)  Voir aussi REV AMBULANCE GROUP ORLANDO pour modèles 2015 et plus récents	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
<b>MEDTEC AMBULANCE CORPORATION</b>	2003 À 2014 modèles de Type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
<b>NOVACENTRE TECHNOLOGIE LTÉE</b>	2003 À 2014 modèles de Type I et III 2003 À 2014 modèles de Type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
<b>PRIDE BODIES LTD.</b>	2003 À 2014 modèles de type I et III	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>PROFESSIONAL COMPONENTS LTD.</b>	2003 À 2014 modèles de type I et III	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>PROTEK BODIES LTD.</b>	2003 À 2014 modèles de Type I et III	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>REV AMBULANCE GROUP ORLANDO</b>	2015 À 2018 modèles de Type I et III  2015 À 2018 modèles de Type II fabriquées sur Ford transit T-250/T-350  Voir les marques respectives MARQUE, MCCOY MILLER, ROAD RESCUE et WHEELED COACH pour modèles 2015 et d'années précédentes	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 10 - Véhicules ambulanciers (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ROAD RESCUE</b>	2003 À 2015 modèles de Type I et III  Voir aussi REV AMBULANCE GROUP ORLANDO pour modèles 2015 et plus récents	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TRI-STAR INDUSTRIES LTD.</b>	2003 À 2014 modèles de Type I et III 2003 À 2014 modèles de Type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
<b>TVR TECHNOLOGIES INC.</b>	2003 À 2014 modèles de Type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
<b>WHEELED COACH</b>	2003 À 2015 modèles de Type I et III  2003 À 2015 modèles de Type II, modèles Crusader. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes)  Voir aussi REV AMBULANCE GROUP ORLANDO pour modèles 2015 et plus récents	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.
<b>WILCOX BODIES</b>	2003 À 2014 modèles Type I et III	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphe #9.

**Tous les autres véhicules ambulanciers qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si ils ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).**

**SECTION 11 - Remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou plus fabriquées après le 1er septembre 2007**

**Les remorques de cette catégorie (sauf exceptions identifiés ci-dessous) doivent répondre aux exigences canadiennes de dispositif de protection arrière à l'importation (voir paragraphe #10 des Explications Générales). Cette section fait mention des fabricants dont les remorques sont conformes à ces exigences.**

**À Noter :** Les types de remorques suivantes sont exemptés et n'ont pas à figurer sur cette liste :

- a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire (ex. remorque de camping);
- b) des remorques à châssis surbaissé (ex. remorque pour bateau, remorque pour chevaux ou bétail); et
- c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.



LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

**SECTION 11 - Remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou plus fabriquées après  
le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED WELDING & MANUFACTURING INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
ALLOY CUSTOM PRODUCTS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
ALUMINUM CARGO TRAILERS, INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
BARRETT TRAILERS, INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
BEALL TRAILERS OF CALIFORNIA, INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
BEHNKE ENTERPRISES INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
BENSON INTERNATIONAL	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
BISON MANUFACTURING, LLC	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
CHAPARRAL MANUFACTURING INC	Tous les modèles à l'exception de ceux indiqués dans la colonne inadmissible	Classic FB-1 Classic CD-1	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
CHEETAH CHASSIS CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
CORNELIUS MFG. (CORN PRO)	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
COTTRELL, INC	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
DAKOTA MFG. CO. INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
DAKOTA TRAILER MANUFACTURING INC	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
EAGER BEAVER	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
EAST MANUFACTURING CORPORATION	Toutes les remorques munies d'un dispositif de protection arrière sont conformes à NSVAC 223.		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
EVACO ACQUISITION CORP., INC. (SUPERLINE TRAILERS)	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
FAB TEC INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
FEATHERLITE MFG. INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
FONTAINE TRAILER COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
FRIESEN WELDING	Tous les modèles		Voir la section des

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 11 - Remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou plus fabriquées après  
le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
GEM STATE MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
GREAT DANE TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
GREAT NORTHERN TRAILER WORKS, INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
GROUND HEATERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
H & H TRAILER CO.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HACKNEY / UNE FILIALE DE SPECIALIZED VEHICLES CORP.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HALLIBURTON COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HAULMARK IND. INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HAWKEYE LEISURE TRAILERS LIMITED D.B.A HLT LIMITED	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HEIL TRAILER INTERNATIONAL	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HILLSBORO INDUSTRIES INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HOMESTEADER INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
HYUNDAI TRANSLEAD	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
KANDI KOUNTRY EXPRESS LTD, DBA TOWMASTER TRAILERS	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
KENTUCKY MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
LEDWELL & SON ENTERPRISES	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
LOAD KING - UNE FILIALE DE CMI TEREX	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
LUFKIN INDUSTRIES, INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
MAC TRAILER MANUFACTURING INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
MANAC TRAILERS USA, INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>
MERRITT TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</a>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 11 - Remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou plus fabriquées après  
le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
MGS INCORPORATED	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
M.H. EBY INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
NELSON MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
NEWMAR CORPORATION (95745)	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
PALMER MACHINE WORKS INC	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
PETERSON PACIFIC CORPORATION	Tous les modèles.		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
PITTS ENTERPRISES INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
PLAY-MOR TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
POLAR TANK TRAILER INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
REINKE MANUFACTURING COMPANY INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
ROAD SYSTEMS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
ROGERS BROTHERS CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
SKYLINE R.V. CORP	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
SMITHCO MFG., INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
SNAKE RIVER TRAILER COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
STAR TRAILERS	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
STOUGHTON TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
STRICK CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
TALBERT MANUFACTURING INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
TEREX LOAD KING	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
THE CHARLES MACHINE WORKS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
TIMPTE INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 11 - Remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou plus fabriquées après  
le 1er septembre 2007 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
TRAIL KING INDUSTRIES INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
TRASCRAFT CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
TRINITY TRAILER MFG. INC.	Tous les modèles jusqu'à l'année modèle 2018		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
TRUCK EQUIPMENT SERVICE COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
UTILITY TRAILER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
VALLEY TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
VANGUARD NATIONAL TRAILER CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
VERMEER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
WABASH NATIONAL CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
WALKER STAINLESS EQUIPMENT CO.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
WESTERN TRAILER CO.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
WESTMOR INDUSTRIES LLC	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
WILSON TRAILER COMPANY (SIOUX CITY, IOWA)	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
WISDOM INDUSTRIES INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
WITZCO TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
X-L SPECIALIZED TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

Tous les autres remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou plus fabriquées après le 1er septembre 2007 qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si elles ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 12 - Camions avec un poids nominal brut du véhicule (PNBV) inférieur à 4536 kg fabriqués après le 1er  
septembre 2007**

Cette section s'applique au camionnettes (ou pickup), camions légers et fourgonnettes utilitaires (cargo) qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine.

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
CHEVROLET			VOIR GENERAL MOTORS
CHRYSLER (FCA) / PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP	2007 À 2018 Tous les modèles - voir note [SIE]		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
DAIHATSU	Veillez communiquer avec le fabricant afin de vérifier l'admissibilité d'un véhicule.		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
FARBER SPECIALTY VEHICLES, INC.	Modèles 2016 À 2018 sur Ford Transit 150 to 350 LR/HR/HD et Sprinter 2500/3500 LR/HR	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
FORD MERCURY / LINCOLN	<b>S.V.P. lire toutes les notes</b>  Tous les modèles 2007 À 2018 - de fourgonnettes utilitaires Econoline - de fourgonnettes utilitaires Série-E - de fourgonnettes utilitaires Transit (Série-T) - de camions Série-F - de camions Lincoln  2008 À 2011 - Ford Ranger  2009 et modèles plus récents de Transit Connect  <b>À Noter:</b> Certains modèles peuvent ne pas être équipés avec le système antidémarrage SecurILock® de Ford installé en usine. <b>Voir note [SIE]</b>  Pour fourgonnettes familiale (pour passagers) de la Série-E et Série-T, se référer à la Section 5.4 (véhicules de tourisme à usages multiples dont le PNVB est moins de 4 536 KG fabriqués AVANT le 1 septembre 2007)	<b>Les véhicules qui ont été personnalisés ou qui ont subi des modifications sont jugés comme inadmissibles</b> car ils ne sont plus considérés comme étant certifiés par le fabricant d'équipement d'origine (OEM).  La conformité du produit final devra être de nouveau établie et vérifiée afin de permettre son importation.	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Certains modèles peuvent ne pas être équipés de <b>systèmes d'immobilisation électroniques</b> installés en usine. Les importateurs doivent s'assurer que les exigences SIE peuvent être satisfaites et communiquer avec le fabricant avant l'importation du véhicule si le véhicule nécessite l'ajout d'un SIE. Voir le paragraphe #9 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES » pour en savoir davantage sur SIE.  FEUX DE JOUR : Plusieurs modèles de Ford sont munis d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré. Veuillez communiquer avec un concessionnaire Ford ou Lincoln pour des renseignements supplémentaires.  Pour camions avec un PNVB de plus de 4 536 kg, voir Section 2 - GÉNÉRAL  N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
GENERAL MOTORS / CHEVROLET	2007 À 2018 Tous les marques et modèles General Motors / Chevrolet  <b>S.V.P. lire toutes les notes</b>  Pour fourgonnettes familiale (pour passagers), se référer à la <a href="#">Section 5.4</a> (véhicules de tourisme à usages multiples dont le PNVB est moins de 4 536 KG fabriqués AVANT le 1 septembre 2007)	<b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 2 : Des modifications aux feux de circulation de jour peuvent être nécessaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter un concessionnaire GM.

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

SECTION 12 - Camions avec un poids nominal brut du véhicule (PNBV) inférieur à 4536 kg fabriqués après le 1er septembre 2007 (suite)

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			Les importateurs peuvent communiquer avec le Service à la clientèle de General Motors du Canada au 1-800-263-3777 (sans frais) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.
<b>HONDA</b>	2007 À 2018 Tous les modèles  Veillez lire toutes les notes	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Honda/Acura. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie American Honda Motor au 1-800-999-1009.</p>
<b>LINCOLN</b>			VOIR FORD
<b>MAZDA</b>	2007 À 2011 Tous les modèles  voir note [SIE]		<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>[SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
<b>MERCEDES-BENZ</b>	Voir la note # au sujet de véhicules de récupération  2007 À 2018 Tous les modèles  Veillez lire toutes les notes	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>[SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE] (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Mercedes-Benz Canada a informé Transports</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 12 - Camions avec un poids nominal brut du véhicule (PNBV) inférieur à 4536 kg fabriqués après le 1er  
septembre 2007 (suite)**

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			Canada que toutes les modifications doivent être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.  Veuillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.
<b>MERCURY</b>			VOIR FORD
<b>MITSUBISHI</b>	2007 À 2009 Raider [SIE] (voir notes)	Mitsubishi indique aucune production de camionnettes pour le marché américain pour les années modèles 2010 et subséquentes	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>NISSAN</b>	2007 À 2018 Tous les modèles  (voir notes)  Incluant les fourgonnettes utilitaires (cargo) Nissan NV [SIE] (le type de véhicule sur l'étiquette de conformité démontre Truck [camion])		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Nissan a informé Transports Canada que certains modèles ne sont pas munis de modules pour feux de circulation de jour ou de systèmes d'immobilisation électronique [SIE] lors de la fabrication. Nous suggérons aux importateurs de vérifier que ces exigences peuvent être satisfaites avant importation. Veuillez lire les paragraphes # 9 et # 12 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES ».
<b>PLYMOUTH</b>			VOIR CHRYSLER
<b>QUIGLEY MOTOR CO.</b>	Conversions quatre roues motrices (4x4) sur les modèles suivants :  2012 À 2018 Fourgonnettes utilitaires (cargo) Nissan NV-2500 et NV-3500 [SIE]  2007 À 2018 Fourgonnettes utilitaires (cargo) sur châssis GMC/Chevrolet G-2500, G-3500 et G-4500 [SIE]  2007 À 2018 Châssis-cabine (véhicule incomplets) GMC/Chevrolet G-3500 et G-4500 [SIE si applicable]  2007 À 2014 Fourgonnettes utilitaires (cargo) sur châssis Ford E-150, E-250, E-350 et E-450 [SIE]  2007 À 2018 Châssis-cabine (véhicule incomplets) Ford E-350 et E-450 [SIE si applicable]  2015 À 2018 Fourgonnettes utilitaires (cargo) sur Ford Transit T-150, T-250, T-350, T-350 châssis-cabine ou châssis tronqué DRW	Véhicules équipés d'une conversion 4x4 de Quigley installée originalement sur un véhicule usagé.	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant démontre la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  Pour fourgonnettes familiale (pour passagers), se référer à la Section 5.4 (véhicules de tourisme à usages multiples dont le PNVB est moins de 4 536 KG fabriqués AVANT le 1 septembre 2007)

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018**

**SECTION 12 - Camions avec un poids nominal brut du véhicule (PNBV) inférieur à 4536 kg fabriqués après le 1er  
septembre 2007 (suite)**

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>SUZUKI</b>	<p>Voir la note # au sujet de véhicules de récupération</p> <p>2009 À 2013 Equator</p> <p><b>S.V.P. lire toute les notes</b></p>		<p>Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>0#: Le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. Voir le paragraphe 8 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>Suzuki a informé Transports Canada que certains modèles 2009 et plus récents ne sont pas munis de modules pour feux de circulation de jour, de systèmes d'immobilisation électronique [SIE] or de système de verrouillage d'embrayage de transmission manuelle lors de la fabrication. Nous suggérons aux importateurs de vérifier que ces exigences peuvent être satisfaites avant importation. Veuillez lire les paragraphes 9, 12 et 14 de la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>2013 fut la dernière année modèle de camionnette produite par Suzuki pour le marché des États-Unis (à la date courante d'impression).</p>
<b>TOYOTA</b>	<p>2007 À 2018 Tous les modèles</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Note 1 : [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour fonctionnels. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter un concessionnaire Toyota/Lexus/Scion. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec Toyota Motor Sales U.S.A au 1-800-331-4331.</p>

**Tous les autres camions avec un poids nominal brut du véhicule (PNBV) inférieur à 4536 kg fabriqués après le 1er septembre 2007 qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si elles ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).**



LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

### SECTION 13 - Motoneiges

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ARCTIC CAT SALES INC.	Tous les modèles  Voir notes		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Nécessite une étiquette de conformité du Snowmobile Safety and Certification Committee, Inc. (SSCC), ou une lettre de certification SSCC du fabricant.
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.	Tous les modèles  Voir notes		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Nécessite une étiquette de conformité du Snowmobile Safety and Certification Committee, Inc. (SSCC), ou une lettre de certification SSCC du fabricant.
POLARIS INDUSTRIES INC.	Tous les modèles  Voir notes		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Nécessite une étiquette de conformité du Snowmobile Safety and Certification Committee, Inc. (SSCC), ou une lettre de certification SSCC du fabricant.
YAMAHA MOTOR CO. LTD	Tous les modèles  Voir notes		Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Nécessite une étiquette de conformité du Snowmobile Safety and Certification Committee, Inc. (SSCC), ou une lettre de certification SSCC du fabricant.
MOTONEIGES DE COMPÉTITION	Voir notes		Voir « Véhicules de Compétition » dans la <a href="#">Section 2 - GÉNÉRAL</a> .

Tous les autres motoneiges qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si ils ne sont désormais plus réglementés pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

### SECTION 14 - Véhicules à basse vitesse (VBV)

Un véhicule à basse vitesse est alimenté par un moteur électrique qui ne produit aucune émission. Il est conçu pour rouler sur quatre roues, et peut atteindre un maximum de 40 km/heure sur une surface asphaltée et nivelée.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
POLARIS INDUSTRIES INC	2012 À 2014 modèles GEM  Voir note	Tous les autres modèles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  <b>Note:</b> Le GEM eM1400 de Polaris est un véhicule utilitaire de type côte-à-côte. Son importation est non réglementée et peut être importé exempt du programme du Registraire des véhicules importés (RVI).

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 28/Juin/2018

**SECTION 14 - Véhicules à basse vitesse (VBV) (suite)**

Tous les autres véhicules à basse vitesse (VBV) qui ne figurent pas comme étant admissibles dans la présente liste sont inadmissibles sauf si ils ne sont désormais plus réglementées pour importation en vertu de leur âge (plus de 15 ans).

**SECTION 15 - Véhicules à trois roues**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
À confirmer			

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE. Édition du 27/Juin/2018

## - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES -

### **POUR IMPORTATION DE VÉHICULES ACHETÉS EXCLUSIVEMENT AUX ÉTATS-UNIS :**

**Communiquez avec le REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (RVI) :**

**RVI - bureau de Toronto :**

Bureau 500  
405 The West Mall  
Toronto (ON) M9C 5K7

Tél. en Amérique du nord : **1-888-848-8240** (anglais/français)

Tél. à l'extérieur : (416) 626-1803

Site Web : <http://www.riv.ca>

Courier électronique : **support@support.riv.ca**

### **POUR DROITS ET TAXES À L'IMPORTATION DE VÉHICULES:**

**Communiquez avec l'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC) :**

Agence des services frontaliers du Canada  
Système d'information automatisé des douanes (SIAD)

Tél.: (204) 983-3500 ou (506) 636-5064 (anglais)

(204) 983-3700 ou (506) 636-5067 (français)

Site Web: <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>

Vous pouvez appeler **sans frais au Canada** en composant le 1-800-461-9999 (anglais) ou **1-800-959-2036** (français), ou communiquez avec votre bureau régional de l'Agence des services frontaliers (AFSG). Les numéros de téléphone figurent dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

### **POUR IMPORTATION DE VÉHICULES EN PROVENANCE DE PAYS ÉTRANGERS :**

**Communiquez avec TRANSPORTS CANADA:**

Importation des véhicules  
Tour C, Place de Ville  
330, rue Sparks  
Ottawa, ON K1A 0N5

Tél. au Canada : **1-800-333-0371** (sans frais)

Tél. à l'extérieur : (613) 998-8616

Télécopieur : (613) 998-4831

Site Web : <http://www.tc.gc.ca>